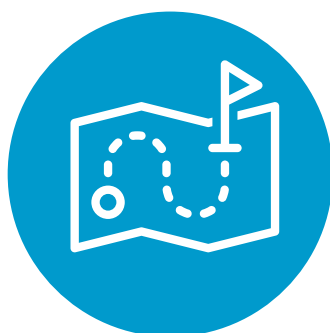


Outil opérationnel de surveillance et de partage d'informations

Un outil opérationnel du Guide tripartite pour la gestion des zoonoses



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé



Organisation mondiale
de la santé animale
Fondée en tant qu'OIE

Outil opérationnel de surveillance et de partage d'informations

Un outil opérationnel du Guide tripartite pour la gestion des zoonoses

Publié par

Organisation mondiale de la Santé

•

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

•

Organisation mondiale de la santé animale

•

2023

Outil opérationnel de surveillance et de partage d'informations : un outil opérationnel du Guide tripartite pour la gestion des zoonoses [Surveillance and information sharing operational tool: an operational tool of the tripartite zoonoses guide]

© **Organisation mondiale de la Santé (OMS), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et Organisation mondiale de la santé animale (OMSA), 2023**

Le nouvel acronyme de l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA), précédemment connue sous l'acronyme OIE, est utilisé dans la présente traduction.

ISBN (OMS) 978-92-4-006018-0 (version électronique)

ISBN (OMS) 978-92-4-006019-7 (version imprimée)

ISBN (FAO) 978-92-5-137595-2

ISBN (OMSA) 978-92-95121-62-1

Tous droits réservés. L'OMS, la FAO et l'OMSA encouragent l'utilisation, la reproduction et la diffusion des informations figurant dans le présent produit d'information. Toute reproduction ou diffusion proposée à des fins non commerciales sera autorisée gratuitement, sur demande, à condition que la source soit indiquée en intégralité. Toute reproduction ou diffusion proposée à des fins de revente ou à d'autres fins commerciales, y compris à des fins d'enseignement, est interdite sans l'autorisation écrite préalable des titulaires des droits d'auteur, et peut entraîner des frais.

Les demandes relatives à la permission de reproduire ou de traduire des publications de l'OMS – que ce soit pour la vente ou une diffusion non commerciale – doivent être envoyées aux Éditions de l'OMS, sur le site Web de l'OMS à l'adresse <http://www.who.int/fr/copyright>.

Les appellations employées dans la présente publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ou de l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA) aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Les traits discontinus formés d'une succession de points ou de tirets sur les cartes représentent des frontières approximatives dont le tracé peut ne pas avoir fait l'objet d'un accord définitif.

La mention de firmes et de produits commerciaux, qu'ils aient été brevetés ou non, ne signifie pas que ces firmes et ces produits commerciaux sont agréés ou recommandés par l'OMS, la FAO et l'OMSA de préférence à d'autres de nature analogue. Le matériel publié est diffusé sans aucune garantie, expresse ou implicite. La responsabilité de l'interprétation et de l'utilisation dudit matériel incombe au lecteur. En aucun cas l'OMS, la FAO et l'OMSA ne sauraient être tenues pour responsables des préjudices subis du fait de son utilisation. Les opinions exprimées dans la présente publication ne reflètent pas nécessairement celles de l'OMS, de la FAO ou de l'OMSA.

Il est possible de se procurer les publications de l'Organisation mondiale de la Santé sur le site Web de l'OMS (<https://www.who.int/fr/>) ou auprès des Éditions de l'OMS, Organisation mondiale de la Santé, 20 avenue Appia, 1211 Genève 27 (Suisse). Tél. : +41 22 791 3264 ; télécopie : +41 22 791 4857 ; courriel : bookorders@who.int.

Les produits d'information de la FAO sont disponibles sur le site web de la FAO (<http://www.fao.org/publications/fr/>) et peuvent être achetés par courriel adressé à publications-sales@fao.org.

Les publications de l'Organisation mondiale de la santé animale sont disponibles soit sur le site Web de l'OMSA (www.woah.org), soit peuvent être achetées par l'intermédiaire de la librairie en ligne de l'OMSA (<https://www.woah.org/en/ebookshop>).

Remerciements

Le contenu du présent document a été élaboré par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA) et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) (regroupées sous le nom d'Alliance tripartite), y compris leurs bureaux régionaux et leurs bureaux de pays, en étroite collaboration avec des experts en la matière du monde entier, qui sont énumérés à la rubrique Contributeurs. L'Alliance tripartite exprime sa reconnaissance pour le temps passé et les efforts énormes déployés par ces experts qui travaillent dans le cadre de leurs capacités individuelles et institutionnelles. L'Alliance tripartite remercie également l'Agence de défense des États-Unis pour la réduction des menaces pour son financement et son soutien et les Centres pour le contrôle et la prévention des maladies des États-Unis pour leur assistance technique et leur contribution en nature à l'élaboration de ce guide.

Table des matières

iii	Remerciements	31	Module 3
vi	Contexte du SIS OT		Rapports, participation des parties prenantes et mise en œuvre
01	Module 0 Introduction à l'outil opérationnel de surveillance et de partage d'informations (SIS OT)	32	Étape 8 Élaborer un plan de développement SIS
02	Vue d'ensemble du SIS OT	34	Étape 9 Rapport final et étapes suivantes
03	Introduction		
06	Comment le SIS OT est-il organisé?		
11	Module 1 Préparation en vue du SIS OT		
12	Étape 1 Planification pour le SIS OT		
17	Étape 2 Collecte d'informations		
19	Module 2 Étapes techniques du SIS OT		
20	Étape 3 Organiser les ateliers/réunions du SIS OT		
21	Étape 4 Effectuer les évaluations		
26	Étape 5 Prioriser et sélectionner les activités pour l'élaboration d'un système SIS		
27	Étape 6 Établir une feuille de route		
28	Étape 7 Identifier les ressources candidates pour accomplir les activités		

35	Annexes
36	Annexe 1 Modèle de mandat pour l'équipe de planification et le groupe de travail du SIS OT
38	Annexe 2 Modèles d'atelier SIS OT
42	Annexe 3 Liste de contrôle pour la collecte d'informations
46	Annexe 4 Cadre et dictionnaire du SIS OT
60	Annexe 5 Modèle de rapport de réunion/d'atelier
64	Contributeurs individuels
65	Pays contributeurs

Le Manuel du SIS OT est disponible au lien : https://www.fao.org/fileadmin/user_upload/faoweb/Themes__pages/Animal_health/SISOT_Workbook_FR.xlsm

Figures

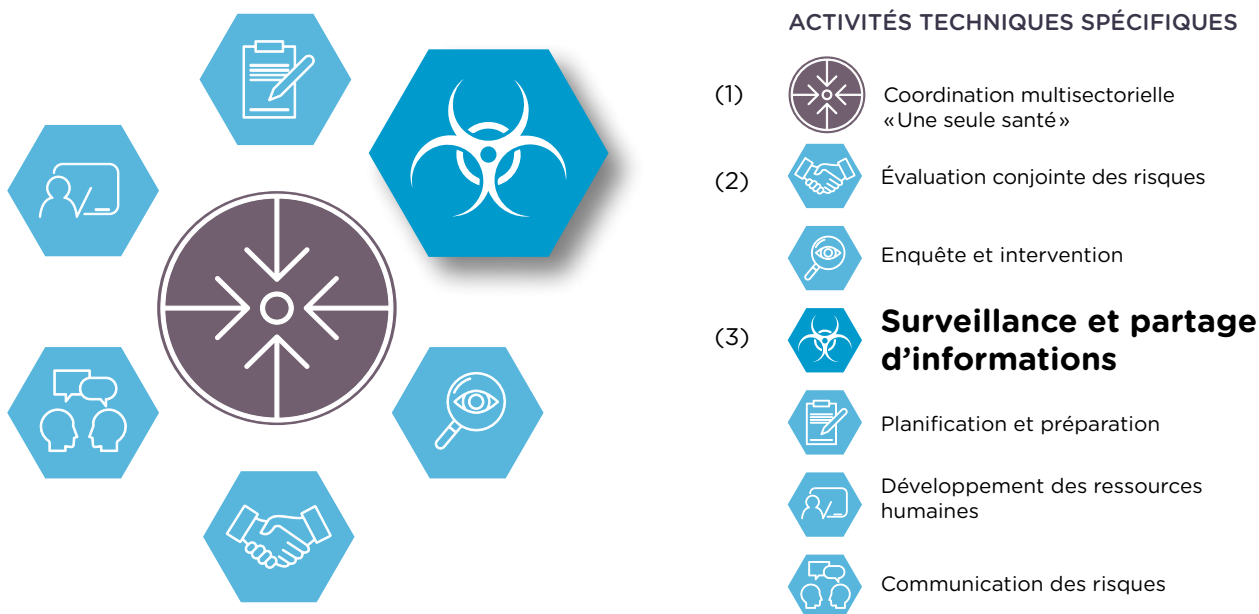
vi	1. SIS OT dans le contexte du Guide tripartite pour la gestion des zoonoses
02	2. Modules et étapes du SIS OT
04	3. Système hypothétique de surveillance et de partage d'informations coordonné
07	4. Étapes du processus de mise en œuvre d'un système de surveillance coordonnée « Une seule santé »
08	5. Niveaux de capacité et critères associés
23	6. Organigramme du Manuel SIS OT
24	7. Section I : page de présentation de la planification préalable
24	8. Page de la catégorie « Coordonnateurs »
25	9. Résultats de l'évaluation
29	10. L'enquête par attributs (le score est indiqué à titre d'exemple)
30	11. Page des Ressources
33	12. Exemple de plan de développement de SIS rempli tel qu'il a été complété pour une activité sélectionnée

Contexte du SIS OT

En 2019, les organisations tripartites - l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA) - ont élaboré le Guide tripartite pour la gestion des zoonoses (GTZ¹), qui était le résultat d'un effort global de plus de 100 experts mondiaux pour fournir des orientations et expliquer les meilleures pratiques permettant de lutter contre les zoonoses dans les pays. Il s'agit notamment d'aider les pays à comprendre les contextes nationaux et à se doter de capacités dans des domaines techniques stratégiques.

Trois outils opérationnels (OT) ont été élaborés pour soutenir le personnel national dans ces efforts: 1) mécanisme de coordination multisectorielle (MCM OT), 2) évaluation conjointe des risques (JRA OT) et 3) surveillance et partage d'informations (SIS OT). Ces outils peuvent être utilisés de manière indépendante ou dans le cadre d'efforts coordonnés pour appuyer la capacité nationale de préparation et d'intervention, en établissant en fin de compte un lien avec les politiques et les cadres internationaux existants et en soutenant les efforts visant à assurer la sécurité sanitaire mondiale. Plus précisément, le SIS OT fournit un soutien supplémentaire dans le domaine de la surveillance coordonnée et du partage d'informations aux pays qui mettent en œuvre le Guide tripartite.

Figure 1. SIS OT dans le contexte du Guide tripartite pour la gestion des zoonoses



¹ Alliance tripartite, FAO-OMSA-OMS. (2019). Un guide tripartite pour la gestion des zoonoses à travers l'approche multisectorielle « Une seule santé ».

Introduction à l'outil opérationnel de surveillance et de partage d'informations (SIS OT)

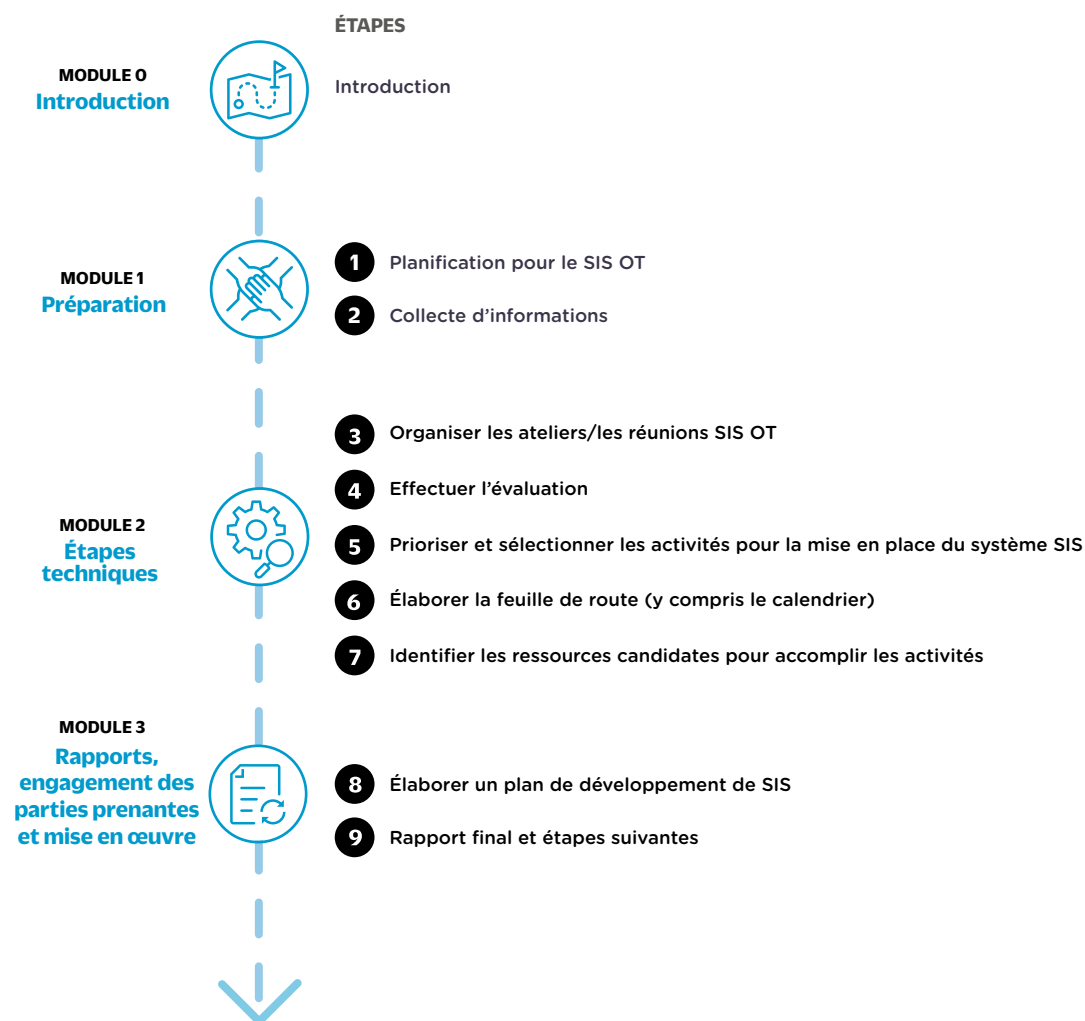
- 02 Vue d'ensemble du SIS OT
- 03 Introduction
- 06 Comment le SIS OT est-il organisé?



Vue d'ensemble du SIS OT

Les neuf étapes du SIS OT sont divisées en quatre modules (**Figure 2**), ce qui permet d'inclure différents participants dans les différents modules.

Figure 2. Modules et étapes du SIS OT



Point clé

Tous les utilisateurs doivent compléter le module 0, qui présente le SIS OT et le concept de surveillance coordonnée et de partage d'informations « Une seule santé ».

Introduction

Le SIS OT soutient les autorités nationales dans leurs efforts visant à établir ou à renforcer un système de surveillance et de partage d'informations (SIS) coordonné et multisectoriel « Une seule santé » sur les zoonoses. Un tel système est essentiel pour la détection rapide des événements zoonotiques et le partage régulier et en temps voulu des données entre tous les secteurs concernés afin de renforcer la coordination de la réponse, la prévention et l'atténuation de ces événements.

Le SIS OT a été élaboré dans le cadre d'un effort tripartite conjoint (FAO, OMS et OMSA) visant à établir des outils pratiques pour aider les pays à mettre en œuvre les orientations du Guide tripartite pour la gestion des zoonoses, en particulier le chapitre 5.2 « La surveillance des zoonoses et le partage d'informations ». Ces deux ressources – le SIS OT et le Guide tripartite – sont utilisées conjointement.

Un système SIS coordonné et multisectoriel « Une seule santé » est essentiel pour identifier rapidement les événements zoonotiques dans un pays, en utilisant des informations provenant des secteurs de la santé animale, de la santé humaine, de l'environnement et d'autres secteurs pertinents. Un système SIS coordonné national pour la gestion des zoonoses rassemble les différents éléments de la surveillance de tous les secteurs concernés à l'interface homme-animal-environnement et leur permet de travailler ensemble et de coordonner efficacement les efforts de prévention et de contrôle.

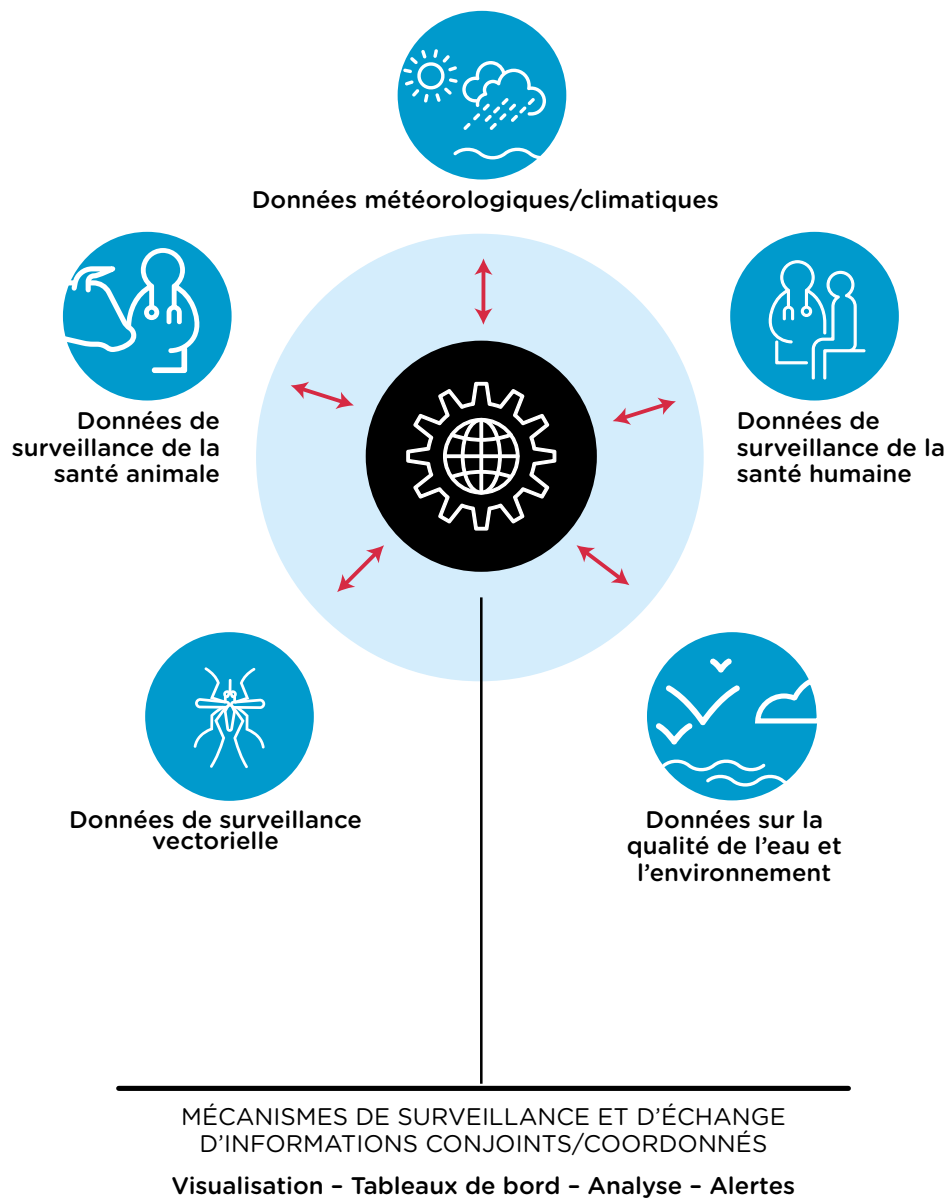
Il existe un certain nombre d'approches pour mettre en place des systèmes SIS coordonnés pour le partage, la visualisation et l'analyse de données, adaptés aux besoins spécifiques de surveillance et de partage de données d'un pays. La **Figure 3** montre un exemple de plateforme centrale partagée ou commune reliant les différents secteurs. Les pays peuvent utiliser un tel système de surveillance coordonné pour mieux comprendre l'impact des maladies zoonotiques, suivre l'évolution des maladies, servir de système d'alerte précoce et faciliter les enquêtes et l'intervention en cas de foyer épidémique, tant au sein d'un pays qu'avec les pays voisins ou les réseaux régionaux. Une surveillance coordonnée des zoonoses et un partage intersectoriel des données renforcent les capacités du système de santé national et augmentent la résilience face aux menaces sanitaires endémiques et émergentes, comme l'exige le Règlement sanitaire international (2005).²

Un système SIS coordonné peut faire partie intégrante d'un mécanisme national fonctionnel « Une seule santé » (parfois appelé groupe de travail ou plateforme « Une seule santé ») pour les zoonoses. Ces plateformes collaboratives permettent aux ministères (ou agences) de développer ou de renforcer la collaboration et la coordination entre les secteurs responsables des zoonoses et d'autres problèmes de santé. L'objectif d'un mécanisme « Une seule santé » est de coordonner les approches multisectorielles « Une seule santé » nécessaires pour lutter contre les zoonoses et d'autres problèmes communs de santé au niveau de l'interface homme-animal-environnement, y compris les fonctions de direction et les fonctions techniques, le leadership et les composantes techniques, et de renforcer et de développer la collaboration, la communication et la coordination entre les secteurs et d'améliorer les résultats pour la santé (chapitre 3 du Guide tripartite). La mise en œuvre du SIS OT peut compléter l'utilisation de l'outil opérationnel des mécanismes de

2 Règlement sanitaire international (2005) troisième édition <https://www.who.int/publications/i/item/9789241580496>.

coordination multisectorielle (MCM OT) pour établir ou renforcer un mécanisme «Une seule santé» existant et mieux coordonner la gestion des zoonoses et d'autres menaces à l'interface homme-animal-environnement.

Figure 3. Système hypothétique de surveillance et de partage d'informations coordonné



Vue d'ensemble du SIS OT

Le SIS OT est un outil opérationnel qui guide un processus par étapes permettant aux utilisateurs d'établir ou de renforcer la capacité de surveillance coordonnée et multisectorielle et de partage d'informations sur les zoonoses dans leur pays.

Le SIS OT comprend une évaluation par étapes permettant aux utilisateurs d'évaluer les capacités disponibles dans leur pays et d'identifier les activités et, finalement, de créer une feuille de route et un plan de travail pour mettre en place ou renforcer leur système de SIS.

En outre, le SIS OT met à contribution les utilisateurs et les relie à une boîte à outils organisée contenant les ressources existantes susceptibles d'améliorer la capacité de surveillance qui a été élaborée par l'Alliance tripartite (FAO, OMSA, OMS), les partenaires et d'autres institutions. Ces ressources comprennent des modèles et des applications pour la collecte, l'évaluation et la communication de données. Elles comprennent également des guides d'atelier et d'autres outils, des documents d'orientation et du matériel didactique pour aider à accomplir les étapes de la mise en place d'un système de surveillance des zoonoses coordonné. Bon nombre de ces différentes ressources étaient déjà disponibles. Cependant, il n'existait aucune approche systématique antérieure pour regrouper ces ressources dans une boîte à outils unique ni aucun moyen normalisé d'identifier les ressources les plus utiles pour créer, mettre en œuvre et/ou maintenir une capacité de surveillance coordonnée et des plateformes de partage d'information. Le SIS OT comble cette lacune.

Le SIS OT est destiné à être utilisé par les pays à tous les niveaux de la capacité de surveillance coordonnée, qu'il s'agisse d'orienter le développement de la capacité nationale de base pour les pays qui n'en disposent d'aucune ou d'appuyer le renforcement de cette capacité pour ceux qui disposent d'un système avancé. Il est conçu pour relier les systèmes de surveillance existants et non pour créer de nouveaux systèmes ou structures de surveillance des zoonoses.

Objectifs du SIS OT

1. Il fournit une méthodologie par étapes pour guider l'évaluation des structures ou mécanismes nationaux déjà en place visant à soutenir la surveillance coordonnée des zoonoses et le partage d'informations intersectorielles. Il repose sur le cadre des activités nécessaires pour élaborer un système de SIS coordonné national pour les zoonoses.
2. Il génère un plan de développement de SIS qui comprend une liste d'activités et un calendrier pour promouvoir le développement d'un système national de surveillance des zoonoses coordonné.
3. Il fournit un inventaire des ressources suggérées pour faciliter chacune des activités de la liste, en fonction des priorités établies à l'échelle nationale et des besoins propres à chaque situation.

Comment le SIS OT est-il organisé?

- Le **Guide SIS OT** (le présent document) décrit l'ensemble du processus SIS OT, étape par étape, y compris les annexes pour faciliter la compréhension et l'utilisation de l'outil:
 - Annexe 1: modèle de mandat de l'équipe de planification et du groupe de travail;
 - Annexe 2: modèles d'ateliers SIS OT (listes de participants, programme);
 - Annexe 3: liste de contrôle pour la collecte d'informations du SIS OT;
 - Annexe 4: cadre d'évaluation du SIS OT;
 - Annexe 5: modèle de rapport d'atelier.
- Le **Manuel SIS OT**³ est un outil basé sur Excel qui guide l'évaluation par étapes du niveau existant de développement des capacités d'un système national de SIS coordonné pour les zoonoses, la priorisation et l'identification des activités, et l'élaboration d'une feuille de route et d'un plan. Il comprend une boîte à outils répertoriant toutes les ressources comprises dans le SIS OT et fournit une brève description et des liens pour chaque ressource.
- Les **Matériels complémentaires** (disponibles en anglais) sont des matériels d'appui ou facultatifs disponibles pour accompagner l'utilisation du SIS OT:
 - cartographie des parties prenantes;
 - matrice d'évaluation des ressources;
 - inventaire des ressources SIS OT.

Introduction au Manuel SIS OT

Le Manuel est le principal instrument du SIS OT. Il s'agit d'un outil basé sur Excel, qui fournit une approche par étapes pour guider l'utilisateur dans l'évaluation du degré de capacité nationale de SIS, l'élaboration d'un plan de développement de SIS et la sélection des outils et des ressources pour faciliter la mise en œuvre des activités prévues. Le Manuel SIS OT est basé sur deux éléments principaux: le cadre d'évaluation SIS OT et la boîte à outils des ressources.

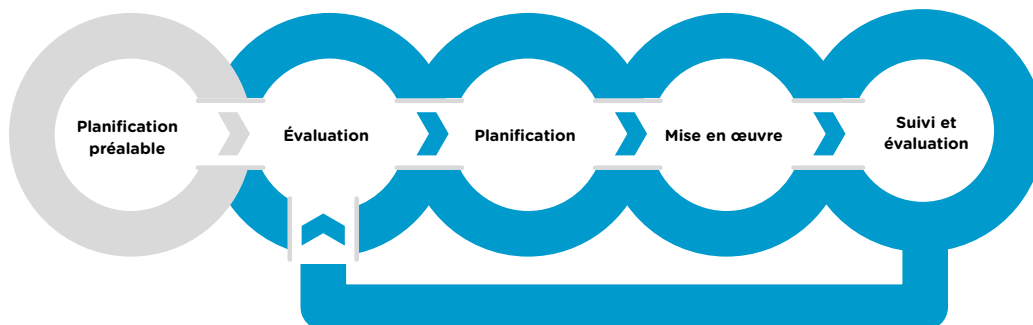
Le cadre d'évaluation du SIS OT

Le cadre d'évaluation du SIS OT (annexe 4) constitue la base de la section consacrée à l'évaluation du Manuel du SIS OT. Le cadre est une série de 32 activités uniques regroupées en cinq étapes principales de la mise en œuvre du système de surveillance coordonnée (**Figure 4**).

³ https://www.fao.org/fileadmin/user_upload/faoweb/Themes__pages/Animal_health/SISOT_Workbook_FR.xlsm.

1. **Planification préalable :** comprend des activités préparatoires visant à établir le système de SIS coordonné, telles que l'identification préliminaire des parties prenantes, la priorisation des zoonoses et la fixation des cibles.
2. **Évaluation :** comprend des activités visant à déterminer les besoins ou les écarts existant entre la situation actuelle et la situation souhaitée en ce qui concerne le système de SIS coordonné et son infrastructure, ou le système de surveillance sanitaire et l'infrastructure de chaque secteur participant.
3. **Planification :** comprend des activités menées en vue du développement et du renforcement de la capacité de surveillance coordonnée. Parmi ces activités figurent la mise en place des cadres politiques et juridiques nécessaires, l'élaboration de plans de stratégie et de surveillance, l'élaboration de budgets et l'identification du financement nécessaire, ou encore la planification de communications coordonnées.
4. **Mise en œuvre :** comprend les activités qui doivent être menées pour exécuter les plans et développer le système de SIS coordonné.
5. **Suivi et évaluation :** comprend les activités visant à mesurer et à évaluer les performances des activités de surveillance coordonnées et du système de SIS coordonné. Le suivi et l'évaluation permettent de déterminer si les activités atteignent leurs objectifs et sont utiles pour suivre les progrès et présenter des données à des fins d'amélioration.

Figure 4. Étapes du processus de mise en œuvre d'un système de surveillance coordonnée « Une seule santé »

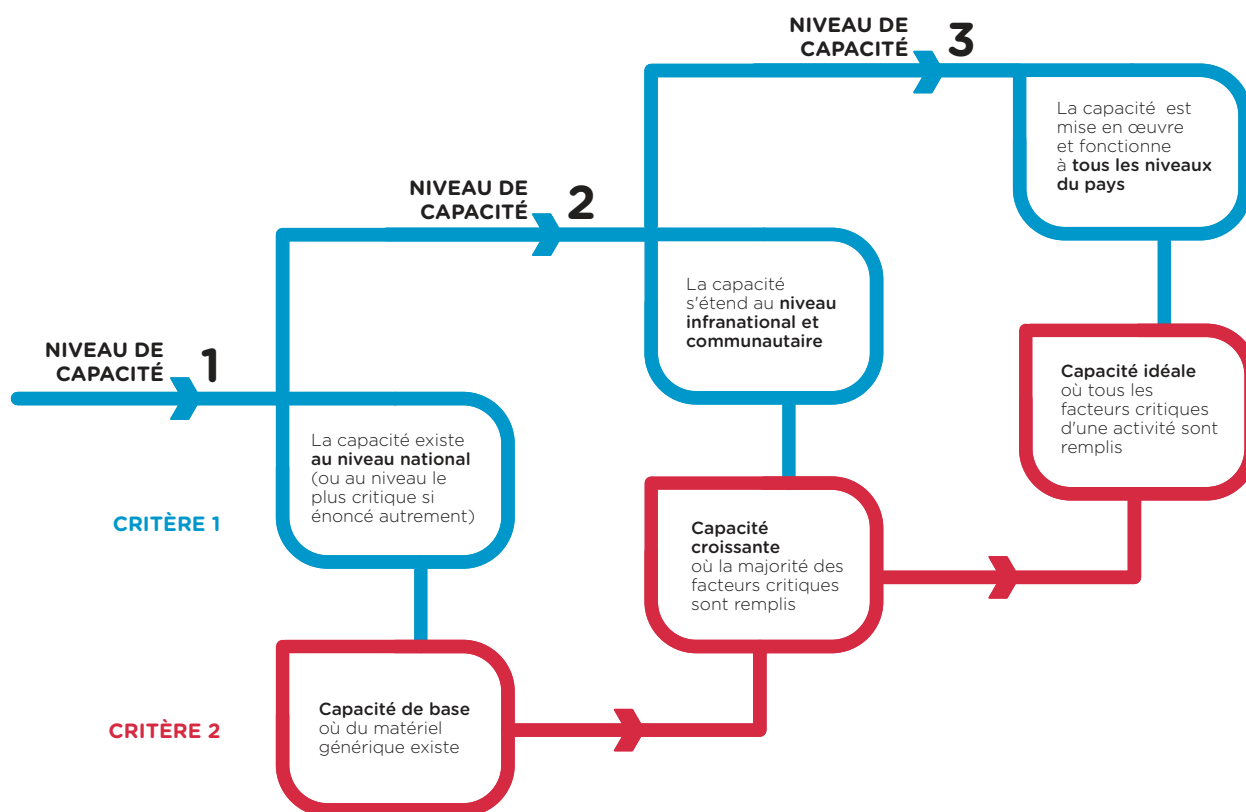


Chaque étape comprend un certain nombre d'activités, et pour chaque activité, il y a une progression du niveau de capacité (niveau 1, 2 et 3) fondée sur deux critères :

- **critère 1 :** la mesure dans laquelle la capacité existe dans un pays, allant de « n'existe qu'au niveau national » (niveau 1) à « actuellement mis en œuvre dans tout le pays, y compris au niveau local » (niveau 3) ;
- **critère 2 :** le degré d'avancement de la capacité, allant du niveau de base ou générique (niveau 1) à tous les facteurs critiques ou le niveau de capacité idéal existe (niveau 3).

Les critères sont spécifiques à chaque niveau de capacité d'une activité du pays (**Figure 5**).

Figure 5. Niveaux de capacité et critères associés



Note : certaines activités n'ont qu'un ou deux niveaux de capacité, par exemple, seulement le niveau 1 ou le niveau 1 et le niveau 3.

La boîte à outils des ressources

La boîte à outils est un référentiel des ressources contenues dans le Manuel SIS OT. La boîte à outils comprend des modèles et des applications pour la collecte, l'évaluation et la communication de données, des modèles d'accords de partage de données ou des procédures opérationnelles normalisées (PON); des documents d'orientation; et d'autres matériels didactiques. Dans certains cas, le développeur/propriétaire a présenté une ressource à inclure en réponse à une enquête menée par l'équipe de développement du SIS OT. L'équipe a identifié d'autres ressources et demandé l'accord de leurs propriétaires ou développeurs respectifs pour les inclure.

L'inventaire des ressources du SIS OT (voir matériels complémentaires: inventaire des ressources SIS OT), outre les outils et les ressources figurant dans le Manuel SIS OT, contient la liste des ressources d'exemples basés sur les pays, ainsi que les manuels, codes et règlements relatifs à la surveillance émanant d'autorités mondiales, régionales et nationales.

La méthodologie d'évaluation des ressources a utilisé une matrice d'évaluation élaborée par l'équipe du développement SIS OT pour évaluer systématiquement les caractéristiques de chaque ressource susceptible d'être incluse dans le SIS OT (voir les matériels complémentaires: matrice d'évaluation des ressources). Un ensemble de neuf attributs a été évalué à l'aide d'une série de questions normalisées :

1. **Accessibilité:** logistique d'accès et d'utilisation de la ressource; évalue l'ouverture, le coût et le soutien aux utilisateurs;
2. **Langue:** disponibilité de l'outil dans différentes langues; facilité de traduction de la ressource; capacité de la ressource à traduire du texte;
3. **Besoins en matière de données et gestion:** activités du système et du dispositif requises pour que la ressource fonctionne; stockage et sécurité des données;
4. **Analyse et interprétation des données:** manière dont la ressource traite et vérifie la qualité des données; produits et capacité à établir des rapports;
5. **Facilité d'utilisation:** niveau de complexité et de difficulté à naviguer et à comprendre la ressource; compétences techniques ou opérationnelles nécessaires pour utiliser la ressource;
6. **Flexibilité:** capacité d'adaptation de la ressource à son utilisation dans différents contextes ou scénarios;
7. **Acceptabilité:** mesures de l'acceptation de l'utilisation de la ressource sur la base de publications, rapports; nombre de projets pilotes ou de mises en œuvre;
8. **« Une seule santé »:** capacité de la ressource à faciliter la communication, la collaboration et la coordination entre les divers secteurs de l'approche « Une seule santé » (santé humaine, santé animale, santé environnementale et autres);
9. **Impact de l'outil:** preuve que la ressource a permis d'améliorer l'approche « Une seule santé » ou les capacités de surveillance, sur la base d'indicateurs de suivi et d'évaluation ou d'exemples passés.

La matrice génère un score pour chaque attribut ainsi qu'un score global pour la ressource. Chaque ressource a été évaluée de façon indépendante à l'aide de la matrice par deux examinateurs de l'équipe de développement du SIS OT et un groupe supplémentaire d'experts. Pour chaque ressource, les scores des examinateurs ont été combinés pour calculer un score final pour chaque attribut et un score global à pondération égale. Ces scores d'évaluation des ressources sont inclus dans la boîte à outils des ressources pour aider les utilisateurs dans le processus de sélection des ressources.

La boîte à outils des ressources du Manuel SIS OT attribue des ressources spécifiques pour soutenir la réalisation de tous les niveaux de capacité pour chaque activité.

Note : en fonction de son applicabilité, la même ressource peut être attribuée à différentes étapes et à différents niveaux de capacité de l'activité. Certaines ressources peuvent soutenir la réalisation de tous les niveaux de capacité pour une activité donnée.

Deux catégories sont utilisées pour affecter les ressources à chaque activité et niveau de capacité respectifs :

- **ressources les mieux adaptées à l'objectif :** les ressources dont l'objet ou la fonction principale est d'aider directement l'utilisateur à terminer l'activité définie;
- **autres ressources pertinentes:** les ressources qui aident partiellement ou indirectement l'utilisateur à terminer l'activité définie.

Pour faciliter la compréhension et la sélection des utilisateurs, la boîte à outils des ressources fournit les informations supplémentaires suivantes pour chaque ressource :

- **type de ressource ;**
 - outil d'évaluation,
 - outil ou processus guidé/facilité,
 - document d'orientation,
 - modèle,
 - matériel ou logiciel ;

- **caractère général de la ressource ;**
 - « Une seule santé », généralisée : une ressource générale basée sur les principes « Une seule santé »,
 - « Une seule santé », spécifique d'une maladie ou d'une menace : une ressource spécifique à une maladie ou à une menace (par exemple, résistance aux antimicrobiens, sécurité sanitaire des aliments) basée sur les principes « Une seule santé »,
 - spécifique à un secteur, généralisée : une ressource générale spécifique à un secteur (par exemple, santé animale, santé publique, environnement),
 - spécifique à un secteur, une seule maladie : une ressource spécialement élaborée pour traiter une seule maladie dans un secteur spécifique ;

- **scores d'évaluation des ressources ;**
 - **scores des attributs :** en fonction des résultats combinés de l'évaluation, le Manuel SIS OT note chaque ressource sur chacun des neuf attributs examinés ci-dessus, à l'aide d'une échelle de 1 à 10. Un score de 10 est le score le plus élevé possible et indique le résultat le plus souhaitable pour cet attribut particulier. En revanche, un score de 1 est le score le plus faible possible et indique que l'outil a des limites substantielles pour l'attribut,
 - **score global :** les scores des attributs se combinent pour calculer le score d'une ressource, également pondéré sur les neuf attributs pour tenir compte des différences dans le nombre de questions par attribut,
 - **score global ajusté :** un score ajusté des ressources sur la base de la pondération attribué aux neuf attributs par les utilisateurs, reflétant les préférences et les besoins du pays. Le score ajusté peut différer considérablement du score global brut en cas de forte préférence pour un attribut par rapport à d'autres. Le score global ajusté est calculé sur la base des résultats de l'enquête par attributs, qui est incluse dans le Manuel SIS OT pour aider à définir les attributs préférés ou les plus importants dans la sélection des ressources de l'utilisateur.

Ce système de notation des ressources est conçu pour mettre en évidence les points forts et l'adéquation à l'objectif recherché lors de l'examen d'une ressource plutôt que de comparer directement une ressource à une autre. Il vise à aider les utilisateurs à choisir la ressource la plus appropriée pour les besoins/situation actuels de leur pays en comparant les points forts et les limites des ressources dans les mêmes attributs que l'utilisateur a identifiés comme étant les plus importants pour le pays.

Préparation en vue du SIS OT

- 12 **Étape 1**
Planification pour le SIS OT
- 17 **Étape 2**
Collecte d'informations





Veillez lire ces premières instructions

importantes avant d'utiliser le SIS OT

1. Les utilisateurs sont fortement encouragés à lire l'intégralité du guide SIS OT avant de commencer le processus par étapes.
2. Les utilisateurs sont encouragés à lire le chapitre 5.2 du Guide tripartite pour la gestion des zoonoses (« La surveillance des zoonoses et le partage d'informations »).
3. Le SIS OT est applicable à tous les pays et à tous les niveaux de capacité nationale de surveillance coordonnée.
4. Plusieurs réunions ou séances d'atelier pourront être nécessaires pour réaliser les neuf étapes décrites dans cet outil. Le même groupe d'experts de tous les secteurs concernés devrait être présent à toutes les réunions/ateliers clés.
5. Le succès de ce processus repose sur une discussion conjointe et une prise de décisions partagée entre tous les secteurs concernés.
6. L'utilisation du SIS OT peut être modifiée en fonction du contexte de chaque pays. Modifier les instructions pour mieux soutenir chaque processus.

Étape 1. **Planification** **pour le SIS OT**

Facilite la planification de l'utilisation des étapes 2 à 9 du SIS OT

Objectifs de l'étape 1

- Sélectionner les membres de l'équipe de planification de SIS
- Identifier toutes les agences/parties prenantes pertinentes pour un système de SIS coordonné pour les zoonoses
- Établir le groupe de travail de SIS
- Déterminer les objectifs du système SIS coordonné
- Planifier les ateliers/les réunions du SIS OT

Étape 1.1. **Sélectionner les membres de l'équipe de planification de SIS**

1

Les pays doivent utiliser les mécanismes et l'expertise existants pour soutenir la composition de l'équipe de planification de SIS (équipe de planification). Par exemple, s'il existe un mécanisme « Une seule santé » ou un mécanisme de coordination SIS dans le pays, leur représentation dans l'équipe de planification est nécessaire. L'équipe de planification doit comprendre des professionnels activement engagés dans la prise de décisions et la mise en œuvre de la surveillance de la santé animale et de la santé humaine pour les zoonoses, ainsi que dans la surveillance pertinente de la santé environnementale, tels que les professionnels responsables de la surveillance et du contrôle des vecteurs. Il s'agira probablement d'épidémiologistes de la santé animale et humaine, de spécialistes de laboratoire et d'experts de la faune sauvage. Si des experts internationaux sont impliqués dans la mise en œuvre du SIS OT, ils doivent également être inclus dans l'équipe de planification.

2

3

4

5

Instructions

- Sélectionner les membres de l'équipe de planification, y compris ceux qui participent à une plateforme nationale « Une seule santé » ou tout mécanisme existant de coordination de la surveillance multisectorielle, afin d'assurer la représentation des secteurs de la santé humaine, animale et environnementale.
- Établir la liste des membres confirmés de l'équipe de planification, avec leurs coordonnées.

6

7

Étape 1.2. **Identifier toutes les agences/parties prenantes pertinentes pour un système de SIS coordonné pour les zoonoses**

8

9

L'équipe de planification identifie toutes les agences, parties prenantes et organisations concernées aux niveaux national et infranational qui sont impliquées, ou doivent être impliquées, dans un groupe de travail qui utilise le SIS OT, pour établir ou renforcer la surveillance coordonnée des zoonoses dans le pays. Tous les ministères, agences, autorités de réglementation, organismes de financement, organismes nationaux et infranationaux concernés et autres parties prenantes gouvernementales ou non gouvernementales doivent être représentés.

Si la cartographie ou l'analyse des parties prenantes pour la surveillance coordonnée n'a pas été effectuée auparavant, elle est recommandée à cette étape initiale. Les matériels complémentaires fournis pour la cartographie des parties prenantes peuvent être utilisés pour guider le processus de visualisation et de cartographie du réseau d'organisations, car elles interagissent à différents niveaux du pays pour identifier celles qui devraient être représentées au sein du groupe de travail.

Instructions

- Effectuer la cartographie des parties prenantes pour identifier les parties prenantes/agences à plusieurs niveaux, examiner leurs interconnexions et éclairer la composition du groupe de travail.
- Sélectionner les principales parties prenantes/agences pour le groupe de travail, en envisageant la participation de l'ensemble des autorités gouvernementales et des organismes de financement, afin de garantir l'engagement et la volonté politique du gouvernement.

Étape 1.3. **Établir le groupe de travail de SIS**

L'équipe de planification demande aux agences, parties prenantes et organisations concernées aux niveaux national et infranational, tels qu'identifiés par le processus de cartographie des parties prenantes, de nommer des représentants au groupe de travail.

Le groupe de travail travaille avec l'équipe de planification pour utiliser le SIS OT, identifier les activités et rédiger le plan de développement de SIS. Dans l'idéal, les membres du groupe de travail participent également à la mise en œuvre du plan de développement de SIS. Par conséquent, une représentation équilibrée de toutes les parties prenantes/agences concernées, avec un éventail suffisant de compétences parmi les représentants désignés, doit être assurée dans le processus de sélection du groupe de travail.

Instructions

- Contacter les principales agences/parties prenantes pour nommer les représentants au groupe de travail.
- Sélectionner les membres du groupe de travail et confirmer leur volonté et leur capacité à participer pleinement.
- Dresser la liste des coordonnées des membres confirmés du groupe de travail.

Note: le modèle de mandat de l'équipe de planification et du groupe de travail est fourni à l'annexe 1.

Étape 1.4. **Déterminer les objectifs du système de SIS coordonné**

Les objectifs du système de SIS coordonné doivent être clairement définis au moment du démarrage du processus SIS OT, car ils peuvent différer d'une situation à l'autre. Les objectifs peuvent changer avec la progression du développement du système coordonné et doivent être revus chaque fois que le processus SIS OT est répété pour suivre les progrès et mettre à jour le plan de développement de SIS.

L'équipe de planification et les parties prenantes sélectionnées du groupe de travail doivent établir et convenir des objectifs cibles du système de surveillance coordonné, y compris les points tels que:

1. Zoonoses prioritisées à couvrir;
2. Secteurs et ministères à inclure dans le système de surveillance et d'échange d'informations coordonné;
3. Le niveau souhaité de couverture de la surveillance coordonnée dans l'ensemble du pays au niveau national ou infranational; et
4. Parties prenantes à impliquer directement dans la surveillance et le partage d'informations coordonnés.

Ce point doit être pris en compte tout au long de l'étape de la collecte d'informations et éclairera les processus d'évaluation et de planification.

Instructions

- L'équipe de planification examine les objectifs cibles du système de surveillance coordonné dans le cadre de discussions virtuelles ou en face-à-face.
- L'équipe de planification et le groupe de travail discutent et parviennent à un accord sur les objectifs du système de surveillance coordonné lors de l'atelier ou lors des réunions précédant le début du processus d'évaluation.

Étape 1.5. **Organiser les ateliers/les réunions du SIS OT**

L'équipe de planification est chargée de l'organisation de l'atelier ou des réunions. Les coordonnateurs ou les responsables des activités de surveillance des agences ou des secteurs impliqués actuellement dans la surveillance des zoonoses qui ne font pas partie de l'équipe de planification doivent tout de même participer au processus de planification, en plus de l'atelier. Les partenaires de développement et les autres parties prenantes qui ne font pas partie de l'équipe de planification ou du groupe de travail peuvent participer à l'atelier en qualité d'observateurs.

En moyenne, un atelier de quatre jours doit suffire pour mener à bien le processus SIS OT, tel que décrit dans ce guide. Autrement, le processus peut être également mené au moyen d'une série de réunions ou de séances de travail en personne ou en ligne en suivant la structure générale et l'approche décrites dans les présentes lignes directrices.

Des listes de participants et de leurs coordonnées ainsi qu'un exemple d'ordre du jour sont disponibles à l'annexe 2 (modèles d'atelier SIS OT).

1

2

3

4

5

6

7

8

9

Instructions

- Déterminer les dates acceptables pour tous les secteurs/agences et convenir de l'ordre du jour et de la durée de l'atelier.
- Déterminer l'endroit où aura lieu l'atelier.
- Convenir des rôles et des responsabilités de chaque agence/secteur participant à l'atelier.
- Convenir du budget et des fonds nécessaires à la réalisation de l'atelier.
- Inviter les membres de l'équipe de planification et du groupe de travail à l'atelier.
- Inviter des observateurs à l'atelier (en fonction de la décision du pays).
- Partager les listes de contrôle pour la collecte d'informations et le guide SIS OT avec les participants avant l'atelier pour une préparation préalable.
- Demander aux participants d'apporter à l'atelier toutes les informations et les données indiquées à l'étape 2.
- Traduire le Guide tripartite, le SIS OT et d'autres matériels dans les langues locales, le cas échéant.
- Préparer l'ordre du jour de l'atelier national (annexe 2).
- Identifier et préparer les équipements et les matériels nécessaires pour le lieu où se tiendra l'atelier. Il s'agira notamment d'un ordinateur portable capable d'exécuter des fichiers Excel (.xls) et PowerPoint (.ppt), d'un vidéoprojecteur et d'un écran.

Note: si le format de l'atelier n'est pas réalisable pour des raisons logistiques, financières ou autres, le groupe de travail pourrait mener à bien le processus SIS OT par le biais de consultations et de réunions en ligne ou en personne. Dans ce cas, il est important de s'assurer que le même groupe d'experts (membres de l'équipe de planification et du groupe de travail) participe à toutes les réunions importantes.

Étape 2. Collecte d'informations

Facilite la préparation à l'utilisation du SIS OT aux étapes 3 à 7

Objectif de l'étape 2

- Recueillir les informations et les données nécessaires pour comprendre la situation actuelle du système SIS coordonné «Une seule santé»

L'équipe de planification et le groupe de travail achèvent cette étape avant de commencer le processus d'évaluation du SIS OT dans le module 2. Les informations relatives aux mécanismes de surveillance sectoriels et multisectoriels existants des zoonoses aux niveaux national et infranational, y compris les accords de partage de données, les ressources documentaires et d'autres informations pertinentes, sont recueillies par l'équipe de planification et les membres du groupe de travail. Il s'agit notamment des résultats de toute évaluation interne ou externe antérieure qui comprenait une évaluation d'un système de surveillance pertinent, par exemple le rapport d'évaluations nationales ou les rapports d'évaluations antérieures de l'Organisation mondiale de la Santé animale (OMSA) sur la performance des services vétérinaires (PSV) ou de missions d'évaluation externe conjointe (EEC).

Instructions

- Les membres de l'équipe de planification et du groupe de travail remplissent une liste de contrôle de la collecte d'informations du SIS OT (annexe 3) pour chaque organisation/agence représentée.
- Les membres du groupe de travail soumettent les listes de contrôle remplies et la documentation pertinente à l'équipe de planification.
- L'équipe de planification se familiarise avec le cadre d'évaluation du SIS OT (annexe 4) pour se préparer aux questions d'évaluation.
- L'équipe de planification examine les informations concernant les principaux problèmes et les défis anticipés.

L'équipe de planification identifiera les questions du cadre d'évaluation du SIS OT qui doivent être clarifiées avec les décideurs avant l'atelier. Les résultats de cette étape de collecte d'informations sont partagés avec le groupe de travail avant l'atelier et éclairent les activités du groupe de travail figurant dans le module 2.

Rédaction du rapport et étapes suivantes du SIS OT

- 20 **Étape 3**
Organiser les ateliers/réunions du SIS OT
- 21 **Étape 4**
Effectuer l'évaluation
- 26 **Étape 5**
Prioriser et sélectionner les activités de développement
du système de SIS
- 27 **Étape 6**
Établir la feuille de route
- 28 **Étape 7**
Identifier les ressources permettant d'accomplir



Étape 3. Organiser les ateliers/réunions du SIS OT

Facilite la mise en œuvre du SIS OT aux étapes 4 à 9

L'atelier SIS OT rassemble les membres de l'équipe de planification et du groupe de travail ayant participé aux étapes de planification précédentes. L'équipe de planification et le groupe de travail exécutent les étapes clés du processus SIS OT au cours de l'atelier, de l'évaluation SIS OT à la planification des prochaines étapes en fonction des résultats de l'évaluation. Lorsque le format de l'atelier n'est pas réalisable, l'équipe de planification et le groupe de travail peuvent mener le processus du SIS OT au moyen de réunions séquentielles en ligne ou en personne.

En règle générale, un atelier SIS OT se déroule sur quatre jours. Le premier ou les deux premiers jours sont consacrés aux principes du SIS OT avec une présentation de la situation actuelle des zoonoses et de la surveillance coordonnée dans le pays, suivie du processus d'évaluation (étape 4). La journée suivante est consacrée à l'examen des résultats de l'évaluation et à l'introduction au processus de sélection des outils et des ressources en fonction des résultats, à la hiérarchisation et à l'identification des activités, ainsi qu'à l'élaboration de la feuille de route et d'un projet de plan national de développement de SIS. Le dernier jour permet de finaliser le plan de développement national, d'attribuer les responsabilités, d'établir les engagements et de communiquer les résultats du SIS OT aux décideurs concernés. L'ordre du jour de l'atelier doit être flexible et ajusté en fonction du temps disponible afin d'assurer la finalisation du plan de développement de SIS. Le modèle d'ordre du jour annoté de l'atelier est disponible à l'annexe 2.

Instructions

- Nommer un ou plusieurs facilitateurs d'atelier.
- Désigner une ou plusieurs personnes chargées d'enregistrer les résultats de l'évaluation et les points de décision dans le Manuel SIS OT (étapes 4 à 8).
- Désigner un ou plusieurs preneurs de notes pour enregistrer les principaux points de discussion à inclure dans le rapport final de l'atelier (étape 9).

Étape 4. Effectuer l'évaluation

Utilise le Manuel SIS OT pour effectuer l'évaluation de la capacité existante du système de surveillance coordonné

Objectif de l'étape 4

- Effectuer l'évaluation à l'aide du Manuel SIS OT

L'équipe de planification et le groupe de travail, lors d'une séance plénière ou de travail en groupe, mènent ce processus. Les listes de contrôle pour la collecte d'informations SIS OT complétées dans le module 1, les documents d'appui, ainsi que l'expertise et l'expérience des participants concernant les programmes de surveillance existants qui traitent des zoonoses dans leurs secteurs respectifs guident les réponses aux questions sur les niveaux actuels de capacité pour les différentes activités.

Suivre les étapes décrites ci-dessous pour effectuer le processus d'évaluation à l'aide du Manuel SIS OT.

Étape 4.1. Ouvrir le Manuel SIS OT et lire les instructions

Lorsqu'il ouvre le Manuel SIS OT pour la première fois, le facilitateur doit s'assurer que l'outil est sauvegardé sous un nouveau nom (c'est-à-dire « Enregistrer sous»). Cela permet de disposer d'une copie vierge du Manuel SIS OT pour les réévaluations futures et d'étiqueter l'évaluation en cours avec le nom et la date appropriés pour faciliter l'identification du fichier. Pour une meilleure fonctionnalité, il est recommandé de l'enregistrer dans la section « Documents » (par exemple, C:\Users\Username\Documents).

Le Manuel SIS OT contient le menu de navigation suivant :

- instructions : décrit le but et la mise en œuvre de l'outil ;
- organigramme : accès rapide aux différentes étapes de l'évaluation ;
- résultats de l'évaluation : montre les résultats de l'évaluation ;
- enquête par attributs : attribue des valeurs pondérées par l'utilisateur aux attributs des ressources pour guider les ressources les plus susceptibles d'être appropriées et d'intéresser l'utilisateur ;
- boîte à outils : relie les utilisateurs à une boîte à outils organisée avec les ressources existantes ;

Étape

1

2

3

4

5

6

7

8

9

-
- sélection des ressources: enregistre les ressources sélectionnées pour utilisation;
 - priorisation et feuille de route: enregistre les résultats de la priorisation des activités, le calendrier de mise en œuvre et la feuille de route; et
 - plan de développement de SIS: enregistre le plan de travail pour la mise en œuvre des activités.

Commencer à partir de la page « Instructions » pour une introduction rapide au processus d'évaluation.

Étape 4.2. **Effectuer l'évaluation**

Après avoir lu les instructions, passez à la page Organigramme (**Figure 6**) en utilisant le menu de navigation à gauche, ou en cliquant sur le bouton « Suite: Organigramme » en haut ou en bas à droite.

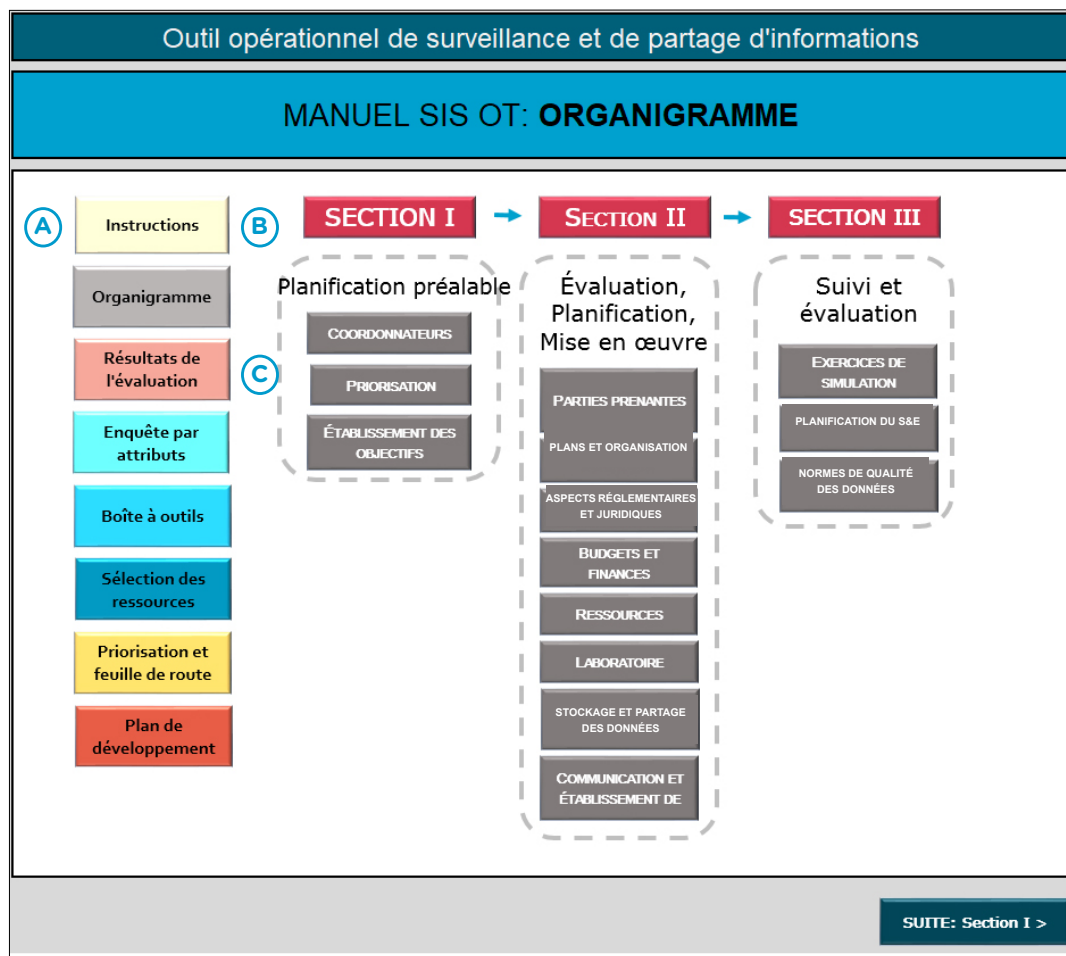
L'Organigramme fournit:

- un menu de navigation SIS OT avec des boutons reliant toutes les étapes du processus SIS OT dans le Manuel (indiqué par un A dans la **Figure 6**);
- un organigramme de navigation pour l'évaluation regroupée en trois sections;
 - section I: planification préalable,
 - section II: évaluation; planification; et mise en œuvre,
 - section III: suivi et évaluation.

Les boutons de l'organigramme de l'évaluation renvoient aux présentations des sections (indiquées par B dans la **Figure 6**) et des catégories d'activités (indiquées par C dans la **Figure 6**) dans chaque section:

- les boutons des sections renvoient à la page du Manuel et fournissent une introduction à la section et aux étapes de cette section;
- les boutons des catégories renvoient aux pages du Manuel couvrant les catégories d'activités (par exemple, coordonnateurs, aspects réglementaires et juridiques, normes de qualité des données) et aux niveaux de capacité correspondant à chaque activité.

Figure 6. Organigramme du Manuel SIS OT



1

2

3

4

5

6

7

8

9

- (A) Menu de navigation
- (B) Boutons de section
- (C) Boutons de catégorie

Instructions

- Accéder à la page Organigramme.
- Commencer l'évaluation.

Note: l'évaluation peut se faire de manière linéaire, en suivant l'ordre des catégories à l'intérieur de chaque section à l'aide des boutons « Suite » qui se trouvent au bas des pages, ou dans l'ordre souhaité par l'utilisateur, en accédant directement aux catégories spécifiques à travers l'Organigramme.

- Commencer l'évaluation par la section I : étape de « Planification préalable » en cliquant sur le bouton « Section I » ou sur le bouton « Suite: Section I » en bas à droite pour accéder à la présentation de la section (**Figure 7**).

Figure 7. Section I : Page de présentation de la planification préalable

SECTION I: PLANIFICATION PRÉALABLE

L'objectif de cette section de l'outil est de vous présenter la première des cinq étapes du processus de mise en place d'une surveillance coordonnée: Planification préalable.

Cette section comprend un total de trois catégories et trois activités à évaluer.

Présentation de la planification préalable

La phase de planification préalable comprend les étapes préparatoires effectuées avant toute tâche visant à établir ou à renforcer un système de surveillance coordonné des zoonoses. Ces étapes comprennent des activités telles que l'identification préliminaire des parties prenantes, l'identification des zoonoses prioritaires à inclure dans le système, ainsi que l'identification des objectifs et la fixation des cibles du système. Ces étapes sont importantes pour établir une base solide destinée à créer ou à renforcer un système de surveillance coordonné fonctionnel.

Les ressources présentées dans cette section doivent être prises en considération par les personnes qui utilisent le SIS OT pour les aider dans cette phase préparatoire à l'établissement ou au renforcement du système national de surveillance coordonné des zoonoses.

<< Retour à l'Organigramme
SUITE: Commencer Section I > (Coordonnateurs)

- Après avoir pris connaissance de la présentation de l'étape, cliquer sur « Suite: commencer Section I » pour passer à la première catégorie d'activité de l'étape de planification préalable, « Points de contact » (Figure 8).

Figure 8. Page de la catégorie « Coordonnateurs »

Instructions

Organigramme

Résultats de l'évaluation

Enquête par attributs

Boîte à outils

Sélection des ressources

Priorisation et feuille de route

Plan de développement

Coordonnateurs

Veuillez indiquer si chaque activité ci-dessous est terminée («1») ou en attente («0») sur la base du niveau de capacité actuel de votre pays.

NOTES IMPORTANTES :

• Sélectionnez «1» si la capacité est atteinte et «0» si l'activité n'est pas terminée ou est en attente.

• Si le niveau de capacité est atteint et que la réponse sélectionnée est «1», le niveau de capacité suivant correspondant à l'activité s'ouvre.

• Si la capacité ne s'applique pas à votre situation, sélectionnez «0».

• Si vous ne connaissez pas la réponse, sélectionnez «0».

• Si le niveau de capacité comporte deux éléments (la phrase est reliée par «ET»), ils doivent TOUS DEUX être atteints si vous choisissez «1» comme réponse.

HYPOTHÈSE CRITIQUE :

• Étant donné que le SIS OT se réfère au développement d'une surveillance et d'un partage des données coordonnés, le fait de sélectionner «1» implique que le niveau de capacité a été atteint dans les secteurs «Une seule santé» qui sont concernés par cette activité. Dans le cas contraire, veuillez sélectionner «0».

ÉTAPE	ACTIVITÉ	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	COMMENTAIRES:
Planification préalable	PP-1 Identification préliminaire des parties prenantes	Des coordonnateurs, des «champions» ou des groupes de travail techniques ont été identifiés dans tous les secteurs participants au niveau national pour planifier la mise en œuvre de la surveillance coordonnée.	(dans l'affirmative) Des coordonnateurs, des «champions» ou des groupes de travail techniques ont été identifiés dans tous les secteurs participants et à tous les niveaux du pays pour planifier la mise en œuvre de la surveillance coordonnée.	(dans l'affirmative) Des coordonnateurs, des «champions» ou des groupes de travail techniques ont été identifiés dans tous les secteurs participants et à tous les niveaux du pays pour planifier la mise en œuvre de la surveillance coordonnée et ont été institutionnalisés (par exemple, par le biais d'un organe directeur tel qu'un MCM)	
		RÉPONSE: <input type="text"/>	RÉPONSE: <input type="text"/>	RÉPONSE: <input type="text"/>	

<< Retour à l'Organigramme
< RETOUR: SECTION I
SUITE: Priorisation >

- Lire les «Notes importantes» et «Hypothèse critique» en haut de la page pour l'activité avant de procéder à l'évaluation.
- Évaluer le niveau de capacité de chaque activité dans la catégorie, en commençant par le niveau de capacité 1, et sélectionner une réponse dans la liste déroulante.
- Si le niveau de capacité 1 est en attente, n'est pas terminé ou ne s'applique pas à la situation de votre pays, sélectionnez «0» (non atteint).
- Si tous les éléments du niveau de capacité 1 sont complets dans tous les secteurs «Une seule santé» concernés pour cette activité et inclus dans la surveillance coordonnée, la réponse sélectionnée est «1» (atteint). Dans ce cas, le niveau de capacité suivant pour l'activité s'ouvre et la couleur des cellules passe du gris au bleu.
- Compléter le processus d'évaluation de la même manière pour le niveau 2 et le niveau 3.
- Le champ «Commentaires» peut être utilisé pour enregistrer les points de discussion importants pour pouvoir s'y référer ultérieurement, si nécessaire.
- Une fois l'évaluation d'une activité terminée, passer à l'activité suivante. Répéter le processus d'évaluation de la capacité pour l'activité suivante. Après avoir effectué toutes

les activités de la page pour une catégorie, cliquer sur le bouton « Suite » ou naviguer dans l'Organigramme pour passer à la catégorie suivante à évaluer.

- Après avoir terminé toutes les catégories d'une section, passer à la section suivante en utilisant le bouton « Suite » ou en passant par la page « Organigramme », et répéter le processus. Les utilisateurs peuvent revenir à la catégorie précédente en utilisant le bouton « Retour ».
- Une fois toutes les sections terminées, passer à « Résultats de l'évaluation » (dans la page « Résultats ») ou revenir à l'Organigramme. De là, il est possible d'accéder à toutes les pages de la catégorie pour réviser les évaluations, si nécessaire.

Note: certaines activités n'ont qu'un ou deux niveaux de capacité, par exemple, seulement le niveau 1 ou le niveau 1 et le niveau 3.

Étape 4.3. Examiner les résultats de l'évaluation

Les résultats de l'évaluation et l'accès aux ressources pertinentes, en fonction de l'évaluation terminée, sont affichés sur la page « Résultats de l'évaluation ».

Note: les résultats de l'évaluation présentent le niveau de capacité suivant (niveau 1, niveau 2 ou niveau 3) de l'activité, comme le « niveau de capacité cible » à atteindre par le pays. Par exemple, si le niveau de capacité de niveau 1 est atteint pour une activité particulière, le niveau de capacité cible sera le « niveau 2 ». Une activité est considérée comme pleinement réalisée et compétente lorsqu'un pays a atteint le niveau 3 de capacité.

Instructions

- Aller à la page « Résultats de l'évaluation » en utilisant le menu de navigation de l'outil sur la gauche ou en cliquant sur le bouton « Suite : Résultats » de la page de la dernière catégorie « Normes de qualité des données », ou naviguer à l'aide de l'Organigramme.
- Examiner les « Résultats de l'évaluation » qui indiquent les niveaux de capacité cibles à atteindre pour chacune des 32 activités évaluées, classées par étape et par catégorie (Figure 9).
- Si le niveau de capacité cible indique « N/A » comme résultat, l'évaluation de cette activité particulière n'est pas terminée, retourner donc à la page d'évaluation de cette activité en utilisant le bouton correspondant à droite à côté de la colonne Guide des ressources.

Figure 9. Résultats de l'évaluation

		RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION					Si le niveau de capacité cible est N/A, retournez en arrière pour évaluer cette activité	
	ÉTAPE	ACTIVITÉ	Description de l'activité	Niveau de capacité cible	Indicateur de mesure	Guide des ressources		
Planification préalable	PP-1	PP-1 Identification préliminaire des parties prenantes	Des coordonnateurs, des « champions » ou des groupes de travail techniques ont été identifiés dans tous les secteurs participants et à tous les niveaux du pays pour planifier la mise en œuvre de la surveillance coordonnée.	2		Cliquez pour voir les ressources de Niveau 1 Aucune ressource de Niveau 2 (voir Niveau 1) Cliquez pour voir les ressources de Niveau 3	Coordonnateurs	
		PP-2 Priorisation	Il existe une liste de zoonoses prioritaires à intégrer dans un système de surveillance coordonné.	1		Cliquez pour voir les ressources de Niveau 1 Aucune ressource de Niveau 2 (voir Niveau 1) Cliquez pour voir les ressources de Niveau 3	Priorisation	
		PP-3 Établissement des objectifs	Les objectifs, les rôles et les responsabilités du système de surveillance coordonné ont été réévalués pour refléter les besoins réels du système de surveillance coordonné.	3		Cliquez pour voir les ressources de Niveau 1 Cliquez pour voir les ressources de Niveau 2 Cliquez pour voir les ressources de Niveau 3	Établissement des objectifs	
	Évaluation	E-1	E-1 Cartographie des parties prenantes	Des parties prenantes travaillant dans les domaines de la surveillance, de l'épidémiologie, des laboratoires et du partage d'informations ont été identifiés.	1		Cliquez pour voir les ressources de Niveau 1 Cliquez pour voir les ressources de Niveau 2 Cliquez pour voir les ressources de Niveau 3	Parties prenantes
			E-2 Évaluation des connexions entre les systèmes de surveillance	Les interconnexions entre les systèmes de surveillance actuels ont été évaluées parmi les secteurs et à tous les niveaux du pays.	2		Cliquez pour voir les ressources de Niveau 1 Cliquez pour voir les ressources de Niveau 2 Cliquez pour voir les ressources de Niveau 3	Plans et organisation
			E-3 Évaluation des cadres juridiques	Les cadres juridiques (règles, politiques, directives et réglementations, y compris les normes internationales) qui répondent aux normes d'éthique et de confidentialité en matière de surveillance et de partage des données ont été évalués.	1		Cliquez pour voir les ressources de Niveau 1 Aucune ressource de Niveau 3 (voir Niveau 1)	Aspects
E-4		E-4 Cartographie des infrastructures	La cartographie complète des infrastructures (telle que décrite au point 4.1 du OTG) a été utilisée pour décrire la totalité des données à cartographier.	3		Cliquez pour voir les ressources de Niveau 1 Cliquez pour voir les ressources de Niveau 2 Aucune ressource de Niveau 3 (voir Niveau 1)	Plans et organisation	
		E-5 Évaluation des besoins économiques	Des évaluations économiques ont été utilisées pour déterminer les besoins financiers nationaux du système de surveillance coordonné.	1		Cliquez pour voir les ressources de Niveau 1 Aucune ressource de Niveau 3 (voir Niveau 1)	Budgets et finances	
		E-6 Évaluation de la capacité des laboratoires	Des évaluations de laboratoires ont été utilisées pour identifier à tous les niveaux (y compris international) des laboratoires qualifiés capables d'effectuer des tests pour soutenir les activités de surveillance coordonnée.	2		Cliquez pour voir les ressources de Niveau 1 Cliquez pour voir les ressources de Niveau 2 Aucune ressource de Niveau 3 (voir Niveau 1)	Laboratoire	

Étape

1

2

3

4

5

6

7

8

9

Étape 5. Prioriser et sélectionner les activités pour le développement du système de SIS

Aide à prioriser et à organiser les activités de développement ultérieur visant à améliorer le système de SIS national

Objectif de l'étape 5

- Prioriser et sélectionner les activités du plan de développement

L'équipe de planification guide le processus de priorisation et de sélection des activités qui se déroule en réunion plénière.

Instructions

- Désigner les facilitateurs au sein de l'équipe de planification pour guider toutes les discussions en groupes ou en plénière.
- Pour le processus de priorisation des activités, utiliser «Priorisation et feuille de route» accessible par le menu de navigation à partir de n'importe quelle page du Manuel SIS OT.
- Pour chaque activité cible, sélectionner le moment de la mise en œuvre et la priorité (par exemple, «à traiter maintenant – dans 1 an» – haute priorité; «à démarrer dans 2-3 ans» – priorité moyenne; «à démarrer dans >3 ans» – faible priorité) dans la liste déroulante. Si l'activité est considérée comme terminée, sélectionner «terminée» dans la liste déroulante et ne pas l'aborder dans les discussions.
- Déterminer et convenir d'un calendrier (par exemple, trois ans ou cinq ans) pour le plan de développement de SIS.
- Sélectionner les activités à traiter pour ce plan de développement de SIS en fonction de leur délai de mise en œuvre et de leur priorité et en tenant compte du calendrier du plan convenu (pour un plan de trois ans, on peut sélectionner des activités de priorité élevée et moyenne).
- ou les activités qu'il a été décidé de ne pas traiter, sélectionner «à ne pas traiter pour ce plan» dans la liste déroulante.

Note: si le processus de priorisation est effectué en groupes, assurer une représentation égale de tous les secteurs dans chaque groupe.

L'évaluation et la priorisation permettent d'identifier les activités cibles à traiter en tenant compte de la situation au moment du processus SIS OT, mais le tableau peut changer lorsque le processus SIS OT est répété à l'avenir. Le «plan de développement de SIS» figurant au module 3 aborde plus en détail les activités identifiées.

Étape 6. Établir la feuille de route

Aide à élaborer une feuille de route pour la mise en œuvre des activités cibles identifiées

Objectif de l'étape 6

- Établir un calendrier pour la mise en œuvre des activités ciblées

La feuille de route utilise une planification stratégique pour placer les activités cibles sur un calendrier, toutes regroupées dans une représentation visuelle unique sous forme de diagramme de Gantt. Une discussion en plénière avec facilitateur permet de l'élaborer en s'appuyant sur les résultats de la « Priorisation » de l'étape 5.

Instructions

- Désigner un ou deux facilitateurs au sein de l'équipe de planification qui orienteront la discussion.
- Pour la discussion sur la feuille de route, utiliser la page « Priorisation et feuille de route » du Manuel SIS OT.
- Utiliser les résultats du processus de priorisation et d'identification des activités:
 - modifier le diagramme de Gantt en fonction du calendrier du plan sélectionné (par exemple, cinq ans, à partir du 1^{er} trimestre de l'année 2022);
 - pour chaque activité cible sélectionnée pour le plan de développement de SIS, décider du calendrier de mise en œuvre, y compris la durée de l'activité (par exemple, un trimestre; deux trimestres; ou jusqu'à la fin de la période de planification) et la date de démarrage de l'activité (par exemple, le premier trimestre de l'année 1) en tenant compte du délai de mise en œuvre et de la priorité précédemment sélectionnés pour cette activité. Indiquer ce délai sur le diagramme de Gantt en utilisant des couleurs et des listes déroulantes dans les colonnes « Trimestre de démarrage de l'activité » et « Durée de l'activité ».

Note : il est recommandé de réviser la feuille de route avant les discussions sur le plan de développement de SIS afin de s'assurer que la répartition des activités est adaptée à la période de planification et à la capacité d'accomplir les activités.

Étape

1

2

3

4

5

6

7

8

9

Étape 7. Identifier les ressources candidates pour accomplir les activités

Présente les ressources recommandées et identifie les ressources pouvant permettre d'accomplir les activités cibles

Objectifs de l'étape 7

- Compléter l'enquête par attributs
- Identifier les ressources candidates

Des ressources permettant de faciliter la mise en œuvre de l'activité peuvent être sélectionnées à tout moment, lorsqu'elles sont considérées comme nécessaires : lors des réunions séparées, pendant l'atelier ou au moment de la planification et de l'exécution de l'activité. Pour faciliter la sélection, il est recommandé de terminer d'abord l'enquête par attributs. L'enquête par attributs peut être refaite chaque fois que les exigences spécifiques de la ressource sont modifiées.

Étape 7.1. Terminer l'enquête par attributs

L'enquête attribue des valeurs pondérées aux neuf attributs utilisés pour évaluer les ressources, comme le montre la **Figure 10**.

Instructions

- Accéder à la page « Enquête par attributs » du Manuel SIS OT accessible par le menu de navigation.
- Attribuer une valeur en point (comprise entre 0 et 100) pour chacun des neuf attributs dans la case correspondante. Répartir les valeurs de manière à obtenir un total de 100 points entre les neuf attributs, en fonction de leur importance relative pour la sélection des ressources par l'utilisateur.

Cet exercice permet à l'outil de calculer un score global ajusté spécifique à l'utilisateur pour chaque ressource, sur la base des valeurs en points pondérées que les utilisateurs ont attribuées aux attributs.

Figure 10. L'enquête par attributs (le score est indiqué à titre d'exemple)

Enquête par attributs

Instructions

Vous avez correctement répondu aux trois sections ! Avant de passer aux résultats, déterminez pour chaque ressource les attributs qui vous semblent les plus importants en fonction de votre utilisation. Cette étape vous permet de donner des valeurs en points pondérés aux neuf attributs utilisés pour évaluer les ressources dans le SIS OT.

Les valeurs en points que vous donnez doivent refléter l'importance relative que vous accordez à la sélection de ces ressources. Elles sont utilisées pour calculer un score global ajusté spécifique de l'utilisateur pour chaque ressource, sur la base des scores d'évaluation donnés par l'équipe des évaluateurs du SIS OT.

Les scores pondérés peuvent vous aider à mieux identifier les ressources qui répondent à vos préférences.

Donnez des valeurs en points (de 1 à 100) à chacun des attributs décrits ci-dessous, la somme de tous les attributs devant être égale à 100.

ATTRIBUT	DESCRIPTION DE L'ATTRIBUT	VALEUR EN POINTS	
Accessibilité	La logistique d'accès et d'utilisation de l'outil, notamment son ouverture ou son accessibilité, son coût et l'assistance portée aux utilisateurs	10	←Doit être compris entre 1 et 100, et la somme de tous les attributs doit faire 100 !
Langue	La disponibilité de la ressource et sa facilité de traduction dans différentes langues	10	
Facilité d'utilisation	Le niveau de complexité et de difficulté à naviguer et à comprendre la ressource, ainsi que les compétences techniques ou opérationnelles nécessaires pour utiliser l'outil	5	
Flexibilité	La capacité d'adaptation de l'outil à son utilisation dans différents contextes et scénarios	10	
Besoins de données	Les besoins en matière de systèmes et de dispositifs à satisfaire pour que la ressource fonctionne, ainsi que pour assurer le stockage et la sécurité des données	20	
Analyse des données	La manière dont la ressource traite et vérifie la qualité des données, y compris les performances de l'outil et sa capacité à établir des rapports	10	
Acceptabilité	Mesures de l'acceptation de l'utilisation de la ressource, sur la base des publications, des rapports et/ou du nombre de projets pilotes et de réalisations	20	
«Une seule santé»	La capacité de la ressource à faciliter la communication et la collaboration entre les différents secteurs de l'approche «Une seule santé» (santé humaine, santé animale, santé environnementale et partenaires concernés)	10	
Impact	Preuve que la ressource a permis d'améliorer l'approche «Une seule santé» et les capacités de suivi, sur la base d'indicateurs de suivi et d'évaluation ou d'exemples passés	5	
TOTAL		100	

<< Retour à l'Organigramme
SUITE : RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION >

1

2

3

4

5

6

7

8

9

Étape 7.2. Identifier les ressources

Instructions

- Une fois l'enquête par attributs terminée, accéder à la page « Résultats de l'évaluation » du Manuel SIS OT, en utilisant le menu de navigation « Résultats de l'évaluation » ou en cliquant sur « Suite: Résultats de l'évaluation » en bas.
- Accéder à la page des ressources recommandées (**Figure 11**) pour l'activité en cliquant sur le lien correspondant au niveau de capacité cible dans la colonne « Guide des ressources » indiquée par la flèche (**Figure 9**);
 - les pages de ressources contiennent la liste des ressources regroupées selon l'objectif « Ressources les mieux adaptées » et « Autres ressources intéressantes » pour accomplir chaque activité. Chaque ressource est accompagnée d'une brève description, du type, du caractère général et du score d'évaluation afin de faciliter la sélection. Le bouton « Aller à boîte à outils » correspondant permet d'accéder à des informations plus détaillées pour chaque ressource. Le bouton « boîte à outils »

- du menu de navigation permet d'accéder directement à la page contenant des informations sur toutes les ressources contenues dans la boîte à outils;
- en fonction des informations présentées en introduction sur les ressources, sélectionner une ou deux ressources candidates pour aider à la réalisation de l'activité;
 - aller à la page «Sélection des ressources» accessible via le menu de navigation pour enregistrer les ressources candidates identifiées. Enregistrer la première ressource candidate sélectionnée dans la colonne « Ressource 1 » à l'aide de la liste déroulante de chaque activité. Pour enregistrer une deuxième ressource sélectionnée, si elle existe, utiliser la colonne « Ressource 2 »;
 - les utilisateurs peuvent revenir à la page des résultats en utilisant le bouton « Retour aux résultats » sur chaque page, et peuvent également revenir à l'organigramme à l'aide du bouton « Retour à Organigramme ».

Figure 11. Page des Ressources

Ressources des coordonnateurs																	
RESSOURCES DE NIVEAU 1	DÉSIGNATION	NOM DE LA RESSOURCE	BRÈVE DESCRIPTION	TYPE DE RESSOURCE	CARACTÈRE GÉNÉRAL DE LA RESSOURCE	Accessibilité	Langue	Facilité d'utilisation	Flexibilité	Besoins de données	Analyse des données	Acceptabilité	« Une seule santé »	Impact	SCORE BRUT	SCORE AJUSTÉ (En fonction des préférences de l'utilisateur)	Aller à Boîte à outils: Analyse de la politique sur le terrain (PFA)
						7,0	8	9,8	10	7,1	4,0	7,0	8,8	5,0	75 %	74 %	
Autres ressources intéressantes	Resources les mieux adaptées	Analyse de la politique sur le terrain (PFA)	Une cartographie spécialisée des parties prenantes qui permet de visualiser le système des organisations qui interagissent sur une question politique donnée.	Document d'orientation	«Une seule santé»; Généralisée	7,0	8	9,8	10	7,1	4,0	7,0	8,8	5,0	75 %	74 %	Aller à Boîte à outils: Analyse de la politique sur le terrain (PFA)
	Autres ressources intéressantes	Cadre de surveillance basé sur les événements des CDC en Afrique	Des orientations à l'attention des professionnels de la santé publique qui cherchent à mettre en œuvre la surveillance basée sur les événements à tous les échelons administratifs de leur pays.	Document d'orientation	«Une seule santé»; Généralisée	8,0	6,0	8,2	8,3	6,1	3,5	4,0	7,0	6,0	63 %	60 %	Aller à Boîte à outils: Cadre de surveillance basé sur les événements des CDC en Afrique
	Autres ressources intéressantes	Évaluation des collaborations au sein d'un système de surveillance multisectoriel (EcoSur)	Un outil dont l'objectif est d'évaluer l'organisation et le fonctionnement de la collaboration au sein d'un système de surveillance multisectoriel, ainsi que d'analyser les points forts et les points faibles de cette collaboration.	Outil ou processus dirigé/facilité	«Une seule santé»; Généralisée	8,3	6,0	8,5	7,8	8,3	6,7	3,3	9,1	4,7	70 %	68 %	Aller à Boîte à outils: Évaluation des collaborations au sein d'un système de surveillance multisectoriel (EcoSur)
	Autres ressources intéressantes	Surveillance intégrée de la maladie et la riposte (IDRI)	Une stratégie visant à renforcer les capacités pour la détection, la confirmation et la réponse aux cas suspects et à l'apparition de foyers épidémiques, ainsi que pour l'utilisation des données afin de prédire et de planifier les événements de santé publique.	Document d'orientation	Spécifique du secteur; Généralisée	7,4	10	7,4	8,7	6,7	4,5	8,0	7,2	8,5	76 %	75 %	Aller à Boîte à outils: Surveillance intégrée de la maladie et la riposte (IDRI)
Autres ressources intéressantes	Évaluation des systèmes «une seule santé» pour les zoonoses prioritaires (DS-SAPZ)	L'outil vise à faciliter une évaluation systématique des structures nationales de coordination de l'initiative «Une seule santé», en matière de prévention, de détection et de réponse aux zoonoses.	Outil d'autoévaluation	«Une seule santé»; Généralisée	7,9	7,3	7,2	7,8	6,5	5,2	4,0	8,3	9,7	71 %	66 %	Aller à Boîte à outils: Évaluation des systèmes «une seule santé» pour les zoonoses prioritaires (DS-SAPZ)	

Note: la sélection peut être faite à titre préliminaire. La sélection finale des ressources pour une activité spécifique peut être faite au moment de la planification et de la réalisation de cette activité par l'équipe de planification et/ou les personnes responsables en fonction de la connaissance des ressources et des conditions réelles requises pour leur utilisation.

Établissement du rapport et étapes suivantes

- 32** **Étape 8**
Élaborer un plan de développement de SIS
- 34** **Étape 9**
Rapport final et étapes suivantes



Étape 8. **Élaborer un plan de développement de SIS**

Élabore le plan de développement de SIS visant à appuyer la mise en œuvre des activités et suivre les progrès

Objectifs de l'étape 8

- Élaborer le plan de développement de SIS visant à appuyer la mise en œuvre des activités et suivre les progrès

Cette étape permet de transformer les activités en un plan de développement de SIS. En plus des éléments déjà définis aux étapes 5, 6 et 7, le groupe attribue les responsabilités définissant le secteur chef de file, ainsi que les rôles, les responsabilités de chaque organisation partenaire et convient des actions nécessaires à la réalisation des activités et du ou des indicateurs clés pour le suivi et l'évaluation des progrès.

Instructions

- Utiliser la page « Plan de développement » dans le Manuel SIS OT pour cette étape.
- Les activités et les éléments des feuilles de travail remplies du Manuel SIS OT qui figurent dans le tableau du plan d'élaboration du SIS comprennent :
 - activité et niveau de capacité cible ;
 - ressources et outils sélectionnés ;
 - date de démarrage de l'activité ;
 - durée de l'activité.
- Remplir les autres colonnes pour chaque activité, y compris la liste des actions nécessaires pour réaliser l'activité, les rôles et les responsabilités pour la mise en œuvre de ces actions et les indicateurs pour suivre et présenter les résultats obtenus et plaider en faveur de ressources et de soutien. Examiner et ajuster tous les éléments tirés des différentes feuilles de travail, si nécessaire. Cela peut se faire au sein de groupes de travail plus petits, mais doit ensuite être approuvé par tous les participants en séance plénière.



Conseils pour compléter l'étape 8

1. Les actions énumérées comme nécessaires à la réalisation d'une activité peuvent inclure celles liées à l'utilisation des ressources sélectionnées, par exemple l'organisation d'un atelier avec facilitateur.
2. Les indicateurs élaborés pour chaque activité du plan de développement de SIS doivent être SMART :
 - Spécifiques (Specific)
 - Mesurables (Measurable)
 - Réalisables (Achievable)
 - Pertinents (Relevant)
 - Limités dans le temps (Timebound)

Note: le plan de développement de SIS est un document dynamique, et l'équipe du SIS OT peut le modifier ultérieurement en fonction de l'évolution des circonstances. La liste des actions et, par conséquent le reste des éléments du plan, peuvent être modifiés ou complétés après avoir utilisé les ressources de soutien sélectionnées.

La **Figure 12** donne un exemple de plan de développement de SIS rempli (voir le Manuel SIS OT), tel qu'il a été complété pour une activité sélectionnée.

PLAN DE DÉVELOPPEMENT											
CATÉGORIE											
Catégorie	Activité	Description	Ressources et outils sélectionnés	Actions	Chef de fil et rôle/ responsabilité de chaque partenaire	Difficultés prévues	Début de l'activité	Durée de l'activité	Personne de contact (nom, fonction, organisation, secteur) de chaque partenaire	Indicateur pour ce critère	Autres observations
EXEMPLE											
Priorisation	PP-2 Priorisation	Il existe une liste de zoonoses prioritaires à intégrer dans un système de surveillance coordonné	OHZDP	Réaliser l'exercice de priorisation (par exemple, atelier OHZDP, Priorisation des maladies zoonotiques dans le cadre de l'approche «Une seule santé» des CDC) Mettre à jour les listes des maladies prioritaires par secteurs sur la base des résultats de l'exercice de priorisation	Responsable : santé animale (SA) Le représentant de la santé humaine (SH) contacte les CDC et identifie les participants du secteur SH. Le représentant SA coordonne les aspects logistiques et le lieu	Des fonds supplémentaires peuvent être nécessaires pour la réalisation d'un exercice multisectoriel ; contacter les CDC pour envisager la possibilité d'organiser un atelier OHZDP.	Année 1-2T	1 ^{er} trimestre	Linda Bianca, directrice des services de santé animale, Ministère de l'agriculture Dan Fisher, directeur des services de santé, Ministère de la santé	Exercice de priorisation réalisé, avec la participation de tous les secteurs concernés Les listes des priorités sont mises à jour en fonction des résultats de l'exercice de priorisation pour tous les secteurs concernés	

1

2

3

4

5

6

7

8

9

Étape 9. Rapport final et étapes suivantes

Facilite la production du rapport final de l'atelier SIS OT

Objectifs de l'étape 9

- Élaborer le rapport final de l'atelier

Le rapport final fournit un compte rendu détaillé de toutes les discussions tenues et des décisions prises tout au long de l'atelier SIS OT pour éclairer l'élaboration du plan de développement de SIS. Dans cette étape, les notes prises au cours des discussions et les informations pertinentes issues de toutes les annexes sont résumées dans un rapport disponible immédiatement après l'atelier.

Instructions

- Utiliser l'annexe 5 (modèle de rapport d'atelier) pour élaborer le rapport. Suivre les notes et les instructions figurant dans le modèle facilite les références appropriées au matériel utilisé pendant le SIS OT.

Note: lors de l'atelier, le rapport final destiné aux décideurs peut être fait sous la forme d'une présentation. Le rapport, y compris le plan de développement, peut être finalisé après l'atelier et soumis aux décideurs des secteurs concernés pour validation et soutien.

Étapes recommandées après l'atelier SIS OT

- Achèvement du rapport final de l'atelier et validation par les décideurs.
- Mise en œuvre du plan de développement de SIS et sélection des outils et des ressources nécessaires pour l'appuyer.

Réévaluation périodique du système de SIS coordonné à l'aide du Manuel SIS OT pour suivre les progrès et mettre à jour ou réviser le plan de développement de SIS.

Annexes

- 36 Annexe 1**
Modèle de mandat de l'équipe de planification et du groupe de travail du SIS OT
- 38 Annexe 2**
Modèles d'atelier SIS OT
- 42 Annexe 3**
Liste de contrôle pour la collecte d'informations
- 46 Annexe 4**
Cadre et dictionnaire du SIS OT
- 60 Annexe 5**
Modèle de rapport de réunion/d'atelier

Annexe 1. **Modèle de mandat de l'équipe de planification et du groupe de travail du SIS OT**

1. Mandat de l'équipe de planification du SIS OT

L'équipe de planification de l'Outil opérationnel de surveillance et de partage d'informations (SIS OT), ci-après dénommée « équipe de planification », se composera généralement de six à 10 coordonnateurs clés qui seront chargés de lancer et de planifier le SIS OT. Cette équipe multisectorielle nommée par les ministères/agences chefs de file (trois personnes maximum par agence) responsables de la surveillance de la santé animale et de la santé humaine pour les zoonoses, ainsi que de la surveillance de la santé environnementale (par exemple, le ministère de la santé, le ministère de l'agriculture et le ministère de l'environnement, entre autres) comprend le personnel clé activement engagé dans la prise de décisions et la mise en œuvre de la surveillance des zoonoses. S'il existe une plateforme ou des mécanismes de coordination de la surveillance multisectorielle « Une seule santé » dans le pays, ceux-ci devraient également être représentés au sein de l'équipe de planification. L'équipe de planification supervisera la mise en œuvre du plan de développement de SIS et toute réévaluation de suivi après l'utilisation du SIS OT.

1. L'équipe de planification aura alors les rôles et responsabilités suivants:

1. Travailler avec le siège, les bureaux régionaux et les bureaux de pays de l'Alliance tripartite (FAO, OMS et OMSA) pour soutenir la facilitation du processus SIS OT dans le pays;
2. Identifier toutes les agences et organisations de parties prenantes aux niveaux national et infranational impliquées dans la surveillance des zoonoses, en réalisant une cartographie des parties prenantes si nécessaire pour mener à bien cette étape. Sélectionner les principales parties prenantes/agences à inclure dans le groupe de travail;
3. Demander la nomination de représentants des organisations de parties prenantes identifiées par la cartographie des parties prenantes et confirmer leur volonté et leur capacité à participer pleinement. Créer le groupe de travail SIS OT;
4. Sélectionner une équipe de représentants du groupe de travail et organiser des discussions (virtuelles ou en face à face) pour se mettre d'accord sur la raison d'être et la portée de l'utilisation du SIS OT et des objectifs du système de SIS coordonné;
5. Diriger la collecte d'informations relatives aux mécanismes de surveillance sectoriels et multisectoriels existants pour les zoonoses. Une liste de contrôle pour la collecte d'informations doit être remplie pour chaque agence ou organisation de parties prenantes par son représentant au sein du groupe de travail ou de l'équipe de planification;

6. Rassembler toutes les listes de contrôle pour la collecte d'informations afin de préparer l'évaluation du SIS OT, compiler les informations et partager les résultats avec le groupe de travail;
7. Préparer l'atelier SIS OT, y compris la logistique nécessaire pour mener l'atelier dans un format virtuel ou hybride. Examiner le cadre du SIS OT et les listes de contrôle pour la collecte d'informations avant l'atelier. Obtenir les accords et les approbations nécessaires pour procéder avant l'atelier SIS OT. Organiser des réunions avec le groupe de travail en vue de préparer l'atelier;
8. Organiser et diriger les activités de l'atelier en suivant les étapes du processus SIS OT. Collaborer avec le personnel de l'Alliance tripartite pour faciliter le processus du SIS OT;
9. Diriger et coordonner avec les décideurs et les équipes techniques la mise en œuvre du plan de développement et de la feuille de route définis lors de l'atelier SIS OT;
10. Organiser et diriger le suivi de la réévaluation du SIS OT.

2. Mandat du groupe de travail du SIS OT

Le groupe de travail du SIS OT, ci-après dénommé le « groupe de travail », sera composé de 10 à 15 représentants des organisations pertinentes identifiées par l'équipe de planification pour participer au SIS OT. Les organisations représentées comprendront les ministères, agences, autorités de réglementation et autres organisations aux niveaux national et infranational qui participent à la surveillance des zoonoses, de la santé animale, de la santé publique, de la santé environnementale (y compris la faune) et de la sécurité sanitaire des aliments, ainsi que toute organisation non gouvernementale susceptible de contribuer à la surveillance des zoonoses. Les représentants désignés par leur organisation doivent comprendre des décideurs ainsi que du personnel technique. Les organismes de financement, les partenaires de développement et d'autres parties prenantes peuvent éventuellement être inclus dans le groupe de travail, ou peuvent participer à l'atelier SIS OT en tant qu'observateurs.

Le groupe de travail sera chargé des rôles et responsabilités suivants:

1. Recueillir des informations et des données relatives aux mécanismes de surveillance sectoriels et multisectoriels existants pour les zoonoses. Remplir la liste de contrôle pour la collecte d'informations, une pour chaque agence/organisation de parties prenantes représentée dans le groupe de travail, et l'envoyer à l'équipe de planification;
2. Participer aux réunions organisées par l'équipe de planification en vue de préparer l'atelier SIS OT;
3. Participer à l'atelier SIS OT;
4. Participer à la mise en œuvre du plan de développement et de la feuille de route définis lors de l'atelier SIS OT;
5. Participer aux réévaluations de suivi du SIS OT organisées par l'équipe de planification.

Annexe 2. **Modèles d'atelier**

SIS OT

1. Liste des participants et ordre du jour de l'atelier

1.1 **Participants nationaux**

Équipe de planification SIS OT

	Nom	Titre/affiliation	Coordonnées (courriel)
1			
2			
3			
4			
5			
6			

Groupe de travail SIS OT

	Nom	Titre/affiliation	Coordonnées (courriel)
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
21			
22			
23			
24			
25			
26			
27			
28			
29			
30			

Facilitateurs SIS OT

	Nom	Titre/affiliation	Coordonnées (courriel)
1			
2			
3			
4			
5			
6			

Observateurs

	Nom	Titre/affiliation	Coordonnées (courriel)
1			
2			
3			
4			
5			
6			

1

2

3

4

5

2. Modèle d'ordre du jour annoté pour les projets pilotes SIS OT

À l'usage des coordonnateurs des bureaux nationaux ou régionaux de la FAO, de l'OMS et de l'OMSA, de l'équipe de développement du SIS OT et des participants nationaux

2.1. Participants nationaux

Pays

Webinaire d'introduction en vue de la préparation du projet pilote avec les facilitateurs du SIS OT et l'équipe de planification du SIS OT*

Dates

(Webinaire organisé quatre à huit semaines avant l'atelier SIS OT prévu, avec des vidéoconférences/téléconférences supplémentaires si nécessaire)

Projet d'ordre du jour :

1. Examen des objectifs du projet pilote SIS OT ;
2. Introduction au GTZ et au SIS OT ;
3. Rôles et responsabilités de l'équipe de planification et du groupe de travail du SIS OT
4. Introduction au module 1 du SIS OT ;
 - a. étape 1: planification du SIS OT,
 - b. étape 2: collecte d'informations ;
5. Calendrier et derniers préparatifs de l'atelier SIS OT.

*Facilitateurs principaux :

Équipe nationale de planification du SIS OT

FAO (Siège, Régional, Pays)

OMS (Siège, Régional, OMD)

OMSA (Siège, Régional)

Équipe de développement du SIS OT

Atelier pilote SIS OT de quatre jours

Lieu

Dates

Facilitateurs principaux :

Équipe nationale de planification du SIS OT
FAO (Siège, Régional, Pays)
OMS (Siège, Régional, OMD)
OMSA (Siège, Régional)
Équipe de développement du SIS OT

Participants :

Équipe nationale de planification du SIS OT
Groupe de travail national du SIS OT

Projet d'ordre du jour :

1^{ÈRE} JOURNÉE		
Horaire	Ordre du jour	Facilitateur/Présentateur
	Allocution liminaire/Accueil officiel	<i>à déterminer</i>
	Mise en route (objectifs, aperçu de l'ordre du jour, introductions)	<i>Facilitateurs</i>
	Introduction au SIS OT et objectifs de l'atelier	<i>Facilitateurs</i>
	PAUSE	
	Introduction des systèmes existants de surveillance des zoonoses par les ministères nationaux : forces, faiblesses et lacunes	<i>Facilitateurs</i>
	Examen des objectifs du système coordonné de surveillance et de partage d'informations (SIS)	<i>Équipe de planification</i>
	Rapport de l'équipe de planification sur les étapes 1 et 2 du processus SIS OT : planification et collecte d'informations	<i>Équipe de planification</i>
	DÉJEUNER	
	Introduction au processus d'évaluation du SIS OT (étape 4)	<i>Facilitateurs</i>
	Séance de travail-évaluation du SIS OT (étape 4)	<i>Tous les participants</i>
	PAUSE	
	Séance de travail (étape 4) : évaluation du SIS OT (suite)	<i>Tous les participants</i>
	Récapitulation et planification de la deuxième journée	<i>Équipe de planification</i>

2^{ÈME} JOURNÉE		
Horaire	Ordre du jour	Facilitateur/Présentateur
	Bilan de la 1 ^{ère} journée et objectifs pour la 2 ^{ème} journée	<i>Équipe de planification</i>
	Séance de travail (étape 4): évaluation du SIS OT (suite)	<i>Tous les participants</i>
	PAUSE	
	Introduction aux étapes 5 et 6: priorisation et sélection des activités et élaboration de la feuille de route	<i>Facilitateurs</i>
	Séance de travail (étape 5): priorisation et sélection des activités	<i>Tous les participants</i>
	DÉJEUNER	
	Séance de travail (étape 5): priorisation et identification des activités (suite)	<i>Tous les participants</i>
	Séance de travail (étape 6): élaboration d'une feuille de route	<i>Tous les participants</i>
	PAUSE	
	Séance de travail (étape 6): élaboration d'une feuille de route	<i>Facilitateurs</i>
	Récapitulation et planification de la troisième journée	<i>Équipe de planification</i>

3^{ÈME} JOURNÉE		
Horaire	Ordre du jour	Facilitateur/Présentateur
	Bilan de la 2 ^{ème} journée et objectifs pour la 3 ^{ème} journée	<i>Équipe de planification</i>
	Introduction à l'étape 7: identification des ressources candidates pour accomplir les activités	<i>Facilitateurs</i>
	PAUSE	
	Introduction à l'étape 8: élaboration du plan de développement du SIS	<i>Tous les participants</i>
	DÉJEUNER	
	Séance de travail (étape 8): élaboration du plan de développement du SIS	<i>Tous les participants</i>
	Récapitulation et planification de la quatrième journée	<i>Facilitateurs</i>

4^{ÈME} JOURNÉE		
Horaire	Ordre du jour	Facilitateur/Présentateur
	Bilan de la 3 ^{ème} journée et objectifs pour la 4 ^{ème} journée	<i>Équipe de planification</i>
	Séance de travail (étape 10): rapport final	<i>Tous les participants</i>
	Présentation des résultats de l'atelier SIS OT	<i>Équipe de planification</i>
	PAUSE	
	Examen des résultats et des recommandations issus de l'atelier SIS OT	<i>Tous les participants</i>
	Prochaines étapes	<i>Équipe de planification</i>
	Commentaires des participants sur l'Outil opérationnel, le processus et les lacunes de l'atelier	<i>Tous les participants</i>
	Allocution de clôture	<i>à déterminer</i>
	Séance de travail-évaluation du SIS OT (étape 4)	<i>Tous les participants</i>

1

2

3

4

5

Annexe 3. Liste de contrôle pour la collecte d'informations

Les zoonoses présentent des risques pour la santé animale et pour la santé humaine et peuvent avoir un impact sur les moyens de subsistance, les économies et les écosystèmes ainsi que sur la sécurité alimentaire et la sécurité sanitaire aux niveaux national et mondial. La surveillance est un élément essentiel de la lutte contre les zoonoses, mais elle ne peut être assurée efficacement par un seul secteur. Un système multisectoriel de surveillance coordonné «Une seule santé» est essentiel pour identifier rapidement les événements zoonotiques dans un pays, en utilisant des informations provenant des secteurs de la santé animale, de la santé humaine, de l'environnement et d'autres secteurs pertinents. Un tel système coordonné rassemble les différents éléments de surveillance de tous les secteurs concernés à l'interface homme-animal-environnement et leur permet de travailler ensemble et de coordonner efficacement les efforts de prévention et de contrôle.

L'Outil opérationnel de surveillance et de partage d'informations (SIS OT) a été élaboré pour aider les autorités nationales dans leurs efforts visant à établir ou à renforcer un système de surveillance coordonné des zoonoses.

Le processus SIS OT comprend :

- une méthodologie par étapes permettant de guider l'évaluation des structures ou mécanismes nationaux déjà en place pour soutenir la surveillance coordonnée des zoonoses et le partage d'informations intersectoriel, sur la base du cadre des activités nécessaires à l'élaboration d'un système national de surveillance coordonné des zoonoses;
- une boîte à outils ou un référentiel qui met en valeur et relie les utilisateurs à un ensemble de ressources existantes développées par l'Alliance tripartite (FAO, OMS, OMSA), les partenaires et d'autres institutions, qui peuvent aider à développer ou à améliorer le système de surveillance coordonné des zoonoses, sur la base des résultats de l'autoévaluation, des priorités établies au niveau national et des besoins situationnels uniques.

Le SIS OT est destiné à être utilisé par un groupe de travail ou dans le cadre d'un atelier, par des participants représentant la santé animale, la santé humaine, la santé environnementale et d'autres secteurs pertinents au sein d'un pays qui sont responsables des zoonoses. Les participants doivent avoir des compétences en matière de surveillance des maladies et l'autorité nécessaire pour prendre des décisions concernant l'élaboration d'un système national de surveillance coordonné des zoonoses.

Cette liste de contrôle fait partie du processus préparatoire à l'utilisation du SIS OT. La liste de contrôle est utilisée pour rassembler les informations et les données nécessaires à la compréhension de la situation actuelle en matière de surveillance coordonnée, ce qui permettra d'éclairer le processus d'autoévaluation du SIS OT. La liste de contrôle doit être remplie une fois par agence/organisation participante.

Le SIS OT a été élaboré dans le cadre d'un effort tripartite conjoint visant à établir des outils pratiques pour aider les pays à mettre en œuvre les orientations du GTZ,⁴ en

⁴ Alliance tripartite, FAO-OMSA-OMS. (2019). Un guide tripartite pour la gestion des zoonoses à travers l'approche multisectorielle «Une seule santé».

particulier le chapitre 5.2 «La surveillance des zoonoses et le partage d'informations». Il est recommandé de lire ce chapitre avant de répondre aux questions de cette liste de contrôle.

Agence/organisation	
Secteur (santé animale, santé publique, environnement, autres)	
Personnel remplissant ce formulaire (nom/titre)	
Point de contact (nom/courriel)	

	Questions clés	Réponse	Documents connexes
1	<p>Existe-t-il un mécanisme de coordination multisectorielle (MCM) «Une seule santé»⁵ formel ou informel :</p> <ul style="list-style-type: none"> • pour les zoonoses ? • pour tout autre problème de santé commun à l'interface homme-animal-environnement (par exemple, pour la RAM, la sécurité alimentaire, etc.) ? 		Tout document relatif à la mise en place/approbation formelle ou officielle du MCM, s'il existe
2	<p>Existe-t-il un système formel ou informel, ou une plateforme (ci-après dénommée système) de surveillance coordonnée⁶ des zoonoses dans votre pays ?</p> <p>Si oui :</p> <p>a. Quels sont les secteurs concernés par cette surveillance coordonnée (sélectionner toutes les réponses qui s'appliquent) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - santé humaine ? - santé animale (animaux domestiques et faune sauvage) - santé environnementale (y compris la qualité de l'air et de l'eau, la surveillance et le contrôle des vecteurs, etc.) ? - autres (prière d'énumérer) ? <p>b. À quel niveau ce système existant fonctionne-t-il (sélectionner tout ce qui s'applique) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - au niveau national ? - aux niveaux infranationaux ? <p>c. Quelles sont les zoonoses incluses dans le système de surveillance coordonné multisectoriel existant ?</p>		
3	<ul style="list-style-type: none"> • Existe-t-il un groupe chargé de coordonner et de planifier la mise en œuvre du système de surveillance coordonné des zoonoses (par exemple, MCM, groupe de travail/comité d'orientation, groupe de travail technique, coordonnateurs) ? • Quelle documentation avez-vous sur ce sujet ? • Ont-ils été institutionnalisés (statut formel ou officiel) ? 		Tout document relatif à l'établissement/ approbation du groupe existant pour la coordination et la planification
4	<ul style="list-style-type: none"> • Existe-t-il une liste de zoonoses prioritaires approuvée par la santé animale, la santé humaine et les autres secteurs concernés ? • Cette liste de priorités a-t-elle été élaborée à l'aide d'une approche multisectorielle «Une seule santé» ? Quels sont les secteurs concernés ? • Quel processus a été utilisé pour trouver un accord ? 		Liste des zoonoses prioritaires pour une surveillance coordonnée, et rapport ou documentation sur le processus utilisé

5 Mécanisme de coordination multisectorielle (MCM) «Une seule santé» : groupe organisé permanent (plateforme, comité, groupe de travail, etc.) qui travaille pour le développement et le renforcement de la collaboration et de la coordination entre les secteurs responsables des maladies zoonotiques et autres problèmes sanitaires.

6 La plateforme ou le système qui permet la collecte, l'agrégation et l'analyse d'éléments de surveillance dans de multiples secteurs collaborant à l'interface humain-animal-environnement afin de leur permettre de travailler efficacement ensemble à la réalisation de leurs objectifs et buts alignés.

1

2

3

4

5

	Questions clés	Réponse	Documents connexes
5	<ul style="list-style-type: none"> La cartographie des parties prenantes⁷ a-t-elle été effectuée ? Quel processus a été utilisé ? 		Résultats de la cartographie des parties prenantes
6	<ul style="list-style-type: none"> Quels sont les cadres juridiques (règles, politiques, lignes directrices et règlements, y compris les normes internationales) en place pour la surveillance coordonnée et le partage des données ? Existe-t-il des lacunes dans les cadres juridiques qui limitent le partage d'informations ? Des changements sont-ils prévus dans les cadres juridiques existants ? 		Documents relatifs aux cadres juridiques
7	Quels sont les plans stratégiques ⁸ liés à la surveillance des zoonoses ou qui la régissent ? (comme le Plan stratégique national « Une seule santé »)		Plans stratégiques existants relatifs à la surveillance des zoonoses
8	Quels sont les plans opérationnels existants ⁹ (y compris les plans de surveillance, les définitions de cas, les protocoles et les procédures opérationnelles normalisées) pour la surveillance des zoonoses ? Pour le secteur de la santé animale ? Pour le secteur de la santé publique ?		Plans opérationnels conjoints/consolidés ou unisectoriels, y compris plans de surveillance et documents connexes.
9	<ul style="list-style-type: none"> Une cartographie des infrastructures a-t-elle été réalisée : <ul style="list-style-type: none"> pour le secteur de la santé animale ? pour le secteur de la santé publique ? pour le secteur de l'environnement ? Quelle méthodologie a été utilisée ? La cartographie des infrastructures a-t-elle pris en compte les liens entre les secteurs ? 		Résultats de la cartographie des infrastructures au sein et entre les secteurs
10	<ul style="list-style-type: none"> Des évaluations économiques ont-elles été utilisées pour déterminer les besoins financiers du système de surveillance coordonné ? Un financement est-il disponible pour le système de surveillance coordonné ? Est-il durable ? 		Documents relatifs aux évaluations économiques
11	<ul style="list-style-type: none"> Existe-t-il un plan budgétaire pour la surveillance coordonnée et le système de surveillance coordonné ? Quel est le mécanisme de distribution des fonds ? 		Plan budgétaire
12	<ul style="list-style-type: none"> Des évaluations de laboratoires ont-elles été effectuées ? Pour chaque secteur, indiquez le nom de l'évaluation et la dernière fois qu'elle a été effectuée : <ul style="list-style-type: none"> pour quels laboratoires du secteur de la santé animale ? dans le secteur de la santé publique ? dans d'autres secteurs ? 		Documents relatifs aux évaluations de laboratoires

7 Un processus consultatif permettant d'identifier toutes les parties prenantes concernées par la menace des zoonoses et de cartographier les relations et les réseaux entre eux. Extrait et adapté du Guide tripartite pour la gestion des zoonoses.

8 Document prospectif mettant en évidence les orientations futures du programme et du système de surveillance national. Il définit la vision et les objectifs généraux et relie la surveillance aux politiques nationales « Une seule santé ». Dans le contexte de la surveillance, il fournit les mesures à prendre et les objectifs à atteindre pour guider les activités visant à améliorer la capacité de surveillance (par exemple, « au cours des cinq prochaines années, nous ferons passer le nombre d'employés sur le terrain de X à Y »).

9 Plan opérationnel : document qui décrit les activités prévues et la manière dont elles sont menées, y compris la définition des responsabilités et des calendriers. Dans le contexte de la surveillance, un plan opérationnel (par exemple, un plan de surveillance) fournirait toutes les informations nécessaires sur la manière de mener correctement la surveillance dans un pays, y compris les définitions de cas, les procédures opérationnelles normalisées pour l'enquête, les protocoles de communication, la confirmation des cas, y compris les diagnostics de laboratoire, etc.

	Questions clés	Réponse	Documents connexes
13	<ul style="list-style-type: none"> Des éléments de données communs ont-ils été identifiés et convenus au sein de chaque secteur participant pour atteindre les objectifs analytiques communs du système de surveillance coordonné ? Sont-ils normalisés entre les secteurs participants ? Respectent-ils les normes internationales en matière de données ? 		Documents liés aux éléments de données communs identifiés
14	<ul style="list-style-type: none"> La terminologie et les messages de communication destinés à informer les parties prenantes et le public du système de surveillance coordonné ont-ils été harmonisés entre tous les secteurs participants ? Existe-t-il une stratégie et/ou un plan de communication ? 		Terminologie de communication harmonisée, par exemple messages, et stratégie ou plan de communication
15	<ul style="list-style-type: none"> Existe-t-il un mécanisme ou une méthode systématique de partage des données entre les secteurs ? Quel est ce mécanisme ? À quels secteurs est-il accessible ? Quel est le niveau de partage des données par ce mécanisme (au niveau national, tous les niveaux du pays) ? 		Documentation décrivant les mécanismes ou l'infrastructure de partage de données, par exemple une plateforme commune de partage de données
16	<ul style="list-style-type: none"> Où sont stockées les données de chacun des secteurs pertinents pour la surveillance coordonnée ? Si une plateforme commune de partage de données est utilisée, les données sont-elles stockées dans cette plateforme et où sont-elles stockées ? À quels secteurs est-elle accessible ? Quel est le niveau des données stockées (au niveau national, à tous les niveaux du pays) ? 		Documentation décrivant les processus et l'infrastructure de stockage des données
17	<ul style="list-style-type: none"> Existe-t-il des mesures de confidentialité et de sécurité des données pour protéger les données de surveillance coordonnée ? Quelles mesures de sécurité et de confidentialité des données sont appliquées ? 		Documentation décrivant les processus et l'infrastructure de confidentialité et de sécurité des données
18	<ul style="list-style-type: none"> Les données de surveillance coordonnée sont-elles utilisées pour générer des résultats (par exemple, des chiffres, des graphiques, des rapports ou des bulletins) ? Ces résultats sont-ils partagés ? À quels niveaux (national, infranational, tous les niveaux) ? Les résultats générés, y compris les rapports de suivi et d'évaluation, sont-ils utilisés pour éclairer les réponses, les politiques et les programmes ? 		Exemples de produits générés

Annexe 4. Cadre et dictionnaire du SIS OT

Note

1. Les termes en bleu sont expliqués dans le dictionnaire ci-dessous.
2. Le terme «surveillance coordonnée» dans le contexte du SIS OT est spécifique à la surveillance coordonnée pour les zoonoses.

Cadre du SIS OT					
ACTIVITÉ	BUT DE L'ACTIVITÉ	Niveaux de capacité			
		NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	
PLANIFICATION PRÉALABLE (PP)					
PLANIFICATION PRÉALABLE (PP)	PP-1 Identification des parties prenantes préliminaires	Le but de cette activité est d'identifier des coordonnateurs, des «champions» ou des groupes de travail techniques dans tous les secteurs participants pour diriger la mise en œuvre d'un système de surveillance coordonné des zoonoses.	Des coordonnateurs , des « champions » ou des groupes de travail techniques ont été identifiés dans tous les secteurs participants au niveau national pour planifier la mise en œuvre d'une surveillance coordonnée.	Des coordonnateurs , des « champions » ou des groupes de travail techniques ont été identifiés dans tous les secteurs participants et à tous les niveaux nationaux pour planifier la mise en œuvre d'une surveillance coordonnée.	Les coordonnateurs , les « champions » ou les groupes de travail techniques (y compris les coordonnateurs ou les «champions» identifiés) pour la surveillance coordonnée ont été institutionnalisés (par exemple, par le biais d'un organe directeur tel qu'un MCM ¹⁰).
	PP-2 Priorisation	Le but de cette activité est d'établir une liste des zoonoses prioritaires sur lesquelles la santé humaine, la santé animale, l'environnement et les autres secteurs concernés «Une seule santé» doivent se mettre d'accord et se pencher pour l'intégrer dans des activités de surveillance coordonnées.	Il existe une liste de zoonoses prioritaires à intégrer dans un système de surveillance coordonné .	Une liste de zoonoses est largement diffusée aux niveaux infranational et communautaire.	Une liste de zoonoses est élaborée à l'aide d'une approche multisectorielle «Une seule santé». Une telle approche impliquerait tous les secteurs concernés dans un processus de priorisation fondé sur des données probantes, transparent et reproductible.
	PP-3 Définir les objectifs	Le but de ces activités est de définir, de répartir et de convenir des objectifs, des rôles et des responsabilités entre les secteurs participants pour la mise en œuvre d'un système de surveillance coordonné.	Le ou les objectif(s), les rôles et les responsabilités de tous les secteurs participants du système de surveillance coordonné sont convenus au niveau national.	Le ou les objectif(s), les rôles et les responsabilités de tous les secteurs participants au système de surveillance coordonnée sont convenus et élargis pour inclure tous les niveaux du pays.	Le ou les objectif(s), les rôles et les responsabilités du système de surveillance coordonnée ont été réévalués pour tenir compte des besoins actuels du système de surveillance coordonné .

¹⁰ Mécanisme de coordination multisectorielle (MCM) «Une seule santé»: groupe organisé permanent (plateforme, comité, groupe de travail, etc.) qui travaille pour le développement et le renforcement de la collaboration et de la coordination entre les secteurs responsables des maladies zoonotiques et autres problèmes sanitaires.

Cadre du SIS OT					
ACTIVITÉ	BUT DE L'ACTIVITÉ	Niveaux de capacité			
		NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	
ÉVALUATION (E)					
ÉVALUATION (E)	A-1 Cartographie des parties prenantes	Le but de cette activité est d'identifier les parties prenantes de la surveillance, de l'épidémiologie, des laboratoires et du partage d'informations de tous les secteurs liés aux zoonoses pour planifier la mise en œuvre d'une surveillance coordonnée.	Les parties prenantes travaillant dans les domaines de la surveillance, de l'épidémiologie, des laboratoires et du partage d'informations sont identifiées.	L' analyse des parties prenantes a permis d'identifier les participants à tous les niveaux du pays.	Les rôles et les responsabilités des parties prenantes sont institutionnalisés et adoptés dans les politiques.
	A-2 Évaluation des connexions entre les systèmes de surveillance	Le but de cette activité est de réaliser une évaluation des systèmes de surveillance afin de cartographier l'infrastructure existante pour une surveillance coordonnée entre plusieurs secteurs, d'identifier les interconnexions de surveillance existant entre les secteurs et de s'assurer que les faiblesses de l'infrastructure de surveillance sont identifiées pour qu'il y soit remédié afin que la coordination entre les secteurs soit aussi efficace et efficiente que possible.	Les interconnexions entre les systèmes actuels de surveillance des zoonoses prioritaires sont évaluées entre les secteurs.	Les interconnexions entre les systèmes de surveillance actuels sont évaluées entre les secteurs et à tous les niveaux du pays.	Les interconnexions entre les systèmes de surveillance actuels sont évaluées et considérées comme étant conformes aux objectifs du système de surveillance coordonné.
	A-3 Évaluation des cadres juridiques	Le but de cette activité est d'identifier et d'évaluer les cadres juridiques existants (y compris le RSI et les normes de l'OMSA) pour la surveillance chez les animaux et les personnes, ainsi que les directives en matière d'éthique et de confidentialité pour la collecte, le traitement et le partage des données pendant la surveillance, y compris les accords existants en matière de partage et d'utilisation des données.	Les cadres juridiques (règles, politiques, directives et réglementations, y compris les normes internationales) qui régissent les normes d'éthique et de confidentialité en matière de surveillance et de partage des données sont évalués.		Les cadres juridiques (règles, politiques, directives et réglementations, y compris les normes internationales) qui régissent les normes d'éthique et de confidentialité en matière de surveillance et de partage des données sont évalués à tous les niveaux du pays.

Cadre du SIS OT					
ACTIVITÉ	BUT DE L'ACTIVITÉ	Niveaux de capacité			
		NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	
ÉVALUATION (E)					
ÉVALUATION (E)	A-4 Cartographie des infrastructures	<p>Le but de cette activité est de décrire les infrastructures nationales et de comprendre la capacité actuelle à s'appuyer sur des systèmes de surveillance coordonnés ou à en lancer le développement (comme décrit dans le GTZ, chapitre 4.1¹¹). Afin de recueillir des informations sur l'ensemble du système, la cartographie des infrastructures doit inclure les éléments suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> • analyse de la situation qui se concentre sur l'évaluation de la structure organisationnelle des organismes gouvernementaux et non gouvernementaux spécifiques au secteur; • structures et infrastructures sectorielles, responsabilités, programmes et activités liés aux zoonoses et à la surveillance coordonnée, y compris les besoins et les priorités sectoriels; • obligations internationales et régionales; • activités et programmes collaboratifs, multidisciplinaires, multisectoriels et/ou spécifiques « Une seule santé » au sein des secteurs concernés ou entre eux; • activités en partenariat avec le gouvernement central ou infranational, les universités, les organisations non gouvernementales, l'industrie ou autres, dans des secteurs autres que ceux de la santé humaine, de la santé animale et de l'environnement, et aux niveaux central ou infranational; • cadres, protocoles, plans et stratégies relatifs aux zoonoses créés par les secteurs ou par collaboration intersectorielle; • ressources humaines et financières disponibles; • obstacles à la collaboration. 	<p>Les exercices de base de cartographie des infrastructures ont décrit la structure et les connexions sectorielles et intersectorielles.</p>	<p>La cartographie des infrastructures a décrit la majorité des domaines cartographiques.</p>	<p>La cartographie complète des infrastructures a été utilisée pour décrire tous les domaines cartographiques.</p>

11 Alliance tripartite, FAO-OMSA-OMS. (2019). Un guide tripartite pour la gestion des zoonoses à travers l'approche multisectorielle « Une seule santé ». <https://www.fao.org/documents/card/fr/c/CA2942FR>.

Cadre du SIS OT					
ACTIVITÉ	BUT DE L'ACTIVITÉ	Niveaux de capacité			
		NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	
ÉVALUATION (E)					
ÉVALUATION (E)	A-5 Évaluation des besoins économiques	Le but de cette activité est de déterminer les besoins financiers permettant d'atteindre un niveau de capacité souhaité pour un système de surveillance coordonné dans le pays dans les délais prévus.	Des évaluations économiques ont été utilisées pour déterminer les besoins financiers nationaux du système de surveillance coordonné.		Des évaluations économiques ont permis de déterminer les besoins financiers, à tous les niveaux du pays, du système de surveillance coordonné.
	A-6 Évaluation de la capacité des laboratoires	Le but de l'évaluation des laboratoires est d'identifier les lacunes ou les faiblesses en matière de capacité de diagnostic, de formation et de coordination des laboratoires, dans la mesure où elles concernent le système coordonné de surveillance des zoonoses. L'évaluation des laboratoires doit comprendre des évaluations de la capacité des laboratoires individuels au sein du système de surveillance coordonné, ainsi que les fonctionnalités et le fonctionnement du réseau global de laboratoires. Cela permettra d'identifier les laboratoires centraux et infranationaux qualifiés dans tous les secteurs « Une seule santé » pertinents, dans le cadre du réseau national de laboratoires pour les systèmes de surveillance coordonnés, et les laboratoires externes qui peuvent effectuer des tests si la capacité n'est pas disponible au niveau national.	Des évaluations de laboratoires ont permis d'identifier des laboratoires de référence nationaux ou internationaux qualifiés capables d'effectuer des tests pour soutenir les activités de surveillance coordonnées.	Des évaluations de laboratoire ont permis d'identifier des laboratoires qualifiés à tous les niveaux (y compris internationaux) capables d'effectuer des tests pour soutenir les activités de surveillance coordonnées.	Des évaluations de laboratoire ont permis d'identifier un réseau de laboratoires qualifiés capables d'effectuer des tests pour soutenir les activités de surveillance coordonnées.

1

2

3

4

5

Cadre du SIS OT					
ACTIVITÉ	BUT DE L'ACTIVITÉ	Niveaux de capacité			
		NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	
ÉVALUATION (E)					
ÉVALUATION (E)	A-7 Évaluation du transport et de l'interprétation des laboratoires	<p>Le but de cette activité est d'évaluer la capacité des laboratoires sectoriels en vue d'une possible harmonisation entre les secteurs participants et d'adopter une approche multisectorielle « Une seule santé » en matière de collaboration, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • achat conjoint de réactifs et de consommables de laboratoire ; • normalisation des techniques de diagnostic et alignement des procédures locales sur les normes internationales reconnues ; • cartographie du parcours depuis la collecte des échantillons jusqu'à l'arrivée au laboratoire pour chacun des secteurs concernés afin de fournir des informations sur les chevauchements et les lacunes et de permettre d'identifier les synergies possibles dans le transport des échantillons. 	<p>L'harmonisation des fournitures, des chaînes de transport et de l'interprétation des résultats des laboratoires entre les secteurs participants est évaluée au niveau national.</p>	<p>L'harmonisation des fournitures, des chaînes de transport et de l'interprétation des résultats des laboratoires entre les secteurs participants est évaluée à tous les niveaux du pays.</p>	<p>Le degré d'harmonisation des fournitures, des chaînes de transport et de l'interprétation des résultats des laboratoires entre les secteurs participants est évalué et considéré comme étant conforme aux objectifs du système de surveillance coordonné.</p>
	A-8 Évaluation des ressources humaines	<p>Le but de cette activité est de fournir une base de données probantes et des orientations nationales sur les raisons et la manière dont les programmes d'éducation et de formation sont élaborés, sur la manière dont ils respectent les normes nationales et internationales, et sur la manière dont ils seront mis en œuvre pour répondre aux besoins du pays. Par conséquent, afin de développer et de mettre en place des ressources humaines « Une seule santé », les gouvernements nationaux, avec la participation des parties prenantes, doivent comprendre et être en mesure d'articuler les besoins existants et émergents en matière de ressources humaines au niveau national, ce qui peut être réalisé par le biais d'évaluations des ressources humaines. Les résultats de l'évaluation des ressources humaines peuvent être utilisés pour élaborer une stratégie ou un plan des ressources humaines qui renforce et aligne les programmes nationaux d'éducation et de formation.</p>	<p>Des évaluations des ressources humaines ont été réalisées pour identifier les exigences, les compétences, les besoins et les lacunes actuels au niveau national en matière de ressources humaines.</p>		<p>Des évaluations des ressources humaines ont été réalisées pour identifier les exigences, les compétences, les besoins et les lacunes actuels à tous les niveaux du pays en matière de ressources humaines.</p>

Cadre du SIS OT					
ACTIVITÉ	BUT DE L'ACTIVITÉ	Niveaux de capacité			
		NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	
PLANIFICATION (PL)					
PLANIFICATION (PL)	PL-1 Volonté politique.	Le but de cette activité est de s'assurer que la volonté politique est en place pour soutenir et faire avancer la mise en place d'une coordination de la surveillance entre les secteurs participants.	Les décideurs pour le système de surveillance coordonnée ont été identifiés.	La volonté politique pour le système de surveillance coordonnée est établie, et des défenseurs existent à tous les niveaux du pays.	Il existe une stratégie de plaidoyer qui éclaire la communication avec les décideurs sur le système de surveillance coordonné .
	PL-2 Éléments de données communs	Le but de cette activité est de planifier des mécanismes de partage de données pour s'assurer que chaque secteur concerné est conscient de, ou impliqué dans ce qui se passe dans les secteurs pertinents aux niveaux infranational, national et transfrontalier (le cas échéant). La meilleure pratique consiste à identifier ou à créer des données ou des variables communes afin de répondre aux objectifs analytiques communs du système de surveillance coordonné. Le fait de disposer de variables communes permet de garantir que les données collectées dans chacun des secteurs participants peuvent être partagées entre les secteurs, désagrégées et combinées.	Les éléments de données communs sont identifiés et approuvés au sein de chaque secteur participant afin de répondre aux objectifs analytiques communs du système de surveillance coordonné au niveau national.	Les éléments de données communs sont identifiés et approuvés au sein de chaque secteur participant afin de répondre aux objectifs analytiques communs du système de surveillance coordonné à tous les niveaux du pays.	Les éléments de données communs sont normalisés entre les secteurs participants en fonction des objectifs analytiques communs du système de surveillance coordonné et respectent les normes internationales en matière de données .
	PL-3 Cadres et plans stratégiques pour une surveillance coordonnée	Le but de cette activité est d'examiner les cadres et les plans stratégiques existants liés à la surveillance en vue d'une consolidation et d'un alignement potentiels, ou de l'élaboration d'un document unique, dans la mesure du possible, en utilisant une approche multisectorielle « Une seule santé ».	Une collecte et un examen multisectoriels des documents stratégiques nationaux (stratégies, cadres et plans stratégiques) liés au système de surveillance coordonné ont été effectués, à des fins de planification.	Documents stratégiques nationaux (stratégies, cadres et plans stratégiques) pour le système de surveillance coordonné consolidés et reliés sur la base d'une évaluation à tous les niveaux du pays.	Documents stratégiques révisés (stratégies, cadres et plans stratégiques) pour le système de surveillance coordonné aligné sur les normes et recommandations internationales.

Cadre du SIS OT					
ACTIVITÉ	BUT DE L'ACTIVITÉ	Niveaux de capacité			
		NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	
PLANIFICATION (PL)					
PLANIFICATION (PL)	PL-4 Plans opérationnels au niveau national	L'objectif de cette activité est d'examiner les plans opérationnels nationaux liés à la surveillance et d'autres documents pertinents en vue d'une consolidation et d'un alignement éventuels, ou de l'élaboration d'un document unique, dans la mesure du possible, en utilisant une approche multisectorielle « Une seule santé ».	Une collecte et un examen multisectoriels des plans opérationnels nationaux et d'autres documents pertinents (y compris les plans de surveillance, les définitions de cas, les protocoles et les procédures opérationnelles normalisées) relatifs au système de surveillance coordonné ont été effectués aux fins de la planification.	Les plans opérationnels révisés et les autres documents pertinents (y compris les plans de surveillance, les définitions de cas, les protocoles et les procédures opérationnelles normalisées) liés au système coordonné de surveillance et d'échange d'information sont approuvés par les organismes qui effectuent la surveillance à tous les niveaux du pays.	Les plans opérationnels révisés (y compris les plans de surveillance, les définitions de cas, les protocoles et les procédures opérationnelles normalisées) pour le système de surveillance coordonné sont alignés sur les lignes directrices et les recommandations internationales.
	PL-5 Planification financière	Les systèmes de surveillance coordonnée nécessitant des ressources considérables, le but de cette activité est d'élaborer le plan budgétaire et de s'assurer que des mécanismes de distribution des fonds sont en place sur la base de la compréhension des fondements monétaires ou financiers de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un système de surveillance coordonné.	Il existe un plan budgétaire et un mécanisme de distribution des fonds destinés à la surveillance coordonnée au niveau national.	Il existe un plan budgétaire et un mécanisme de distribution des fonds destinés à la surveillance coordonnée à tous les niveaux du pays.	Le plan budgétaire et un mécanisme de distribution des fonds ont été évalués et considérés comme étant conformes aux objectifs du système de surveillance coordonné .
	PL-6 Planification des ressources humaines	Le but de cette activité est d'élaborer une stratégie des ressources humaines et un plan d'éducation et de formation qui renforce et aligne les programmes nationaux d'éducation et de formation, basé sur les résultats de l'évaluation des ressources humaines.	Il existe un plan d'éducation et de formation pour le système de surveillance coordonné basé sur l'évaluation des ressources humaines au niveau national.	Il existe un plan d'éducation et de formation pour le système de surveillance coordonné basé sur l'évaluation des ressources humaines à tous les niveaux du pays.	L'éducation et la formation des ressources humaines sont liées à la planification multisectorielle nationale des ressources humaines et s'appuient sur les compétences et les évaluations internationales.
	PL-7 Planification des cadres juridiques	Le but de cette activité est de s'assurer que tous les cadres juridiques nécessaires à l'établissement ou à l'amélioration de la surveillance coordonnée au sein et entre les secteurs pertinents « Une seule santé » sont normalisés entre les secteurs participants sur la base des résultats de l'évaluation afin d'appuyer la réalisation des produits et des résultats escomptés d'un système coordonné de surveillance et de partage d'informations.	Cadres juridiques nécessaires (règles, politiques, directives et réglementations, y compris les normes internationales) normalisés entre les différents secteurs sur la base d'une évaluation au niveau national.	Cadres juridiques nécessaires (règles, politiques, directives et réglementations, y compris les normes internationales) normalisés dans tous les secteurs sur la base d'une évaluation à tous les niveaux du pays.	Cadres juridiques révisés pour le système de surveillance coordonné alignés sur les normes et recommandations internationales.

Cadre du SIS OT					
ACTIVITÉ	BUT DE L'ACTIVITÉ	Niveaux de capacité			
		NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	
PLANIFICATION (PL)					
PLANIFICATION (PL)	PL-8 Planification coordonnée de la communication	Le but de cette activité est de convenir de termes et de messages communs à utiliser entre les secteurs et pour la communication avec le public	La terminologie et les messages de communication sont alignés sur l'ensemble des secteurs participant au système de surveillance coordonné au niveau national	La terminologie et les messages de communication sont alignés sur l'ensemble des secteurs participant au système de surveillance coordonné et diffusés à tous les niveaux du pays	Il existe une stratégie et/ou un plan de communication (qui comprend la terminologie et les messages) qui éclaire la communication avec les parties prenantes et le public pour le système de surveillance coordonné
MISE EN ŒUVRE (I)					
MISE EN ŒUVRE (I)	I-1 Mobilisation des ressources financières	Le but de cette activité est de disposer des ressources budgétaires nécessaires pour soutenir le système de surveillance coordonné	Il existe un financement destiné à la surveillance coordonnée au niveau national	Il existe un financement destiné à la surveillance coordonnée à tous les niveaux du pays	Un financement durable (c'est-à-dire inscrit au budget national) est alloué aux activités de surveillance coordonnées, et évalué et jugé conforme aux objectifs du système de surveillance coordonné
	I-2 Mobilisation des ressources humaines et des parties prenantes	Le but de cette activité est d'assurer une communication régulière entre les coordonnateurs du système de surveillance coordonné et les groupes techniques pour traiter les activités et les problèmes de surveillance coordonnée.	Les coordonnateurs ou les groupes de travail techniques se réunissent de façon ad hoc	Les coordonnateurs ou les groupes de travail techniques se réunissent régulièrement et traitent les questions prioritaires dès qu'elles se présentent	Les groupes de travail techniques examinent et optimisent régulièrement les activités de surveillance coordonnée

Cadre du SIS OT					
ACTIVITÉ	BUT DE L'ACTIVITÉ	Niveaux de capacité			
		NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	
MISE EN ŒUVRE (I)	MISE EN ŒUVRE (I)				
	I-3 Échange de données et partage d'informations	Le but de cette activité est d'établir ou de développer des mécanismes de partage des données afin de s'assurer que chaque secteur concerné est conscient de, ou impliqué dans ce qui se passe dans les autres secteurs concernés à tous les niveaux. Il peut s'agir d'identifier les éléments de données spécifiques au secteur à partager dans le système de surveillance coordonné, de déterminer le sous-ensemble de données global à partager entre les secteurs par le biais du système de surveillance coordonné, d'établir des mécanismes pour garantir que des données appropriées sont collectées et disponibles pour être partagées dans tous les secteurs concernés, de déterminer comment et quand les données doivent être partagées pour assurer une diffusion en temps voulu, et d'établir des accords de partage.	Il existe un mécanisme de partage des données entre les secteurs au niveau national.	Il existe un mécanisme de partage des données entre les secteurs à tous les niveaux du pays.	Il existe un mécanisme de partage des données accessible, fonctionnel et utilisable par tous les secteurs participants .
	I-4 Stockage des données	L'objectif de cette activité est de mettre en place des mécanismes de stockage et d'échange de données, une infrastructure informatique disponible (par exemple, du matériel, des logiciels et des services en ligne) et un soutien technique pour la mise en place de systèmes informatiques, le stockage et la conservation des données collectées par les multiples secteurs.	Une structure et un lieu sont prévus pour stocker et conserver les données de plusieurs secteurs au niveau national.	Une structure et un lieu sont prévus pour stocker et conserver les données de plusieurs secteurs à tous les niveaux du pays.	Une structure et un lieu sont prévus pour stocker et conserver les données de tous les secteurs pertinents effectuant la surveillance qui sont accessibles, fonctionnels et utilisables par tous les secteurs participants.
	I-5 Mesures relatives à la confidentialité et à la sécurité des données	Le but de cette activité est de garantir que les données de surveillance coordonnée sont protégées par des mesures de confidentialité et de sécurité des données existantes.	Il existe des mesures de confidentialité et de sécurité des données visant à protéger les données de surveillance coordonnée au niveau national.	Il existe des mesures de confidentialité et de sécurité des données visant à protéger les données de surveillance coordonnée à tous les niveaux du pays.	Il existe des mesures de confidentialité et de sécurité des données visant à protéger les données de surveillance coordonnée qui sont évaluées et répondent aux objectifs du système de surveillance coordonné .
	I-6 Mise en œuvre des mesures de confidentialité et de sécurité des données	Le but de cette activité est de mettre en œuvre progressivement le système de surveillance coordonné.	Il existe des mesures de confidentialité et de sécurité des données visant à protéger les données de surveillance coordonnée à tous les niveaux du pays.	Il existe des mesures de confidentialité et de sécurité des données visant à protéger les données de surveillance coordonnée qui sont évaluées et répondent aux objectifs du système de surveillance coordonné.	Documents stratégiques révisés (stratégies, cadres et plans stratégiques) pour le système de surveillance coordonnée alignés sur les normes et recommandations internationales.

Cadre du SIS OT					
ACTIVITÉ	BUT DE L'ACTIVITÉ	Niveaux de capacité			
		NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	
MISE EN ŒUVRE (I)					
MISE EN ŒUVRE (I)	I-7 Partage des données de surveillance	Le but de cette activité est de garantir que des mécanismes et des accords informels et formels sont utilisés pour partager les informations convenues entre les secteurs participants.	Les données de surveillance sont partagées de manière informelle ou formelle de façon ad hoc au niveau national	Les données de surveillance sont partagées de manière informelle ou formelle , de façon régulière et en temps opportun à tous les niveaux du pays	Les données de surveillance sont partagées systématiquement de manière régulière et en temps opportun entre tous les secteurs participants au moyen d'une ou plusieurs plateformes interopérables ou conjointes .
	I-8 Communication et partage d'informations	Le but de cette activité est de disposer d'une communication efficace pour partager l'information, dans l'ensemble du gouvernement, au sein et entre les organisations partenaires, et d'autres parties prenantes, y compris les médias et le public	Les informations sont partagées et communiquées de manière ad hoc avec les parties prenantes	Les informations sont partagées et communiquées de façon régulière avec les parties prenantes concernées	Il existe un partage régulier et en temps utile des informations avec les parties prenantes concernées, y compris les entités transfrontalières, régionales et internationales
	I-9 Conformité aux exigences internationales en matière de notification	Le but de cette activité est de s'assurer que le pays respecte les exigences internationales de notification en matière de zoonoses	Respect des exigences internationales en matière de notification pour toutes les zoonoses		
	I-10 Visualisation et analyse coordonnées des données	Le but de cette activité est de s'assurer que les données agrégées de surveillance coordonnée génèrent des résultats qui sont diffusés au sein du gouvernement et au sein des organisations partenaires et des autres parties prenantes concernées.	Des données de surveillance coordonnée sont utilisées pour générer des résultats (par exemple, des chiffres, des graphiques, des rapports ou des bulletins) qui sont diffusés au niveau national	Des données de surveillance coordonnée sont utilisées pour générer des résultats (par exemple, des chiffres, des graphiques, des rapports ou des bulletins) qui sont diffusés aux parties prenantes à tous les niveaux du pays	Les données de surveillance coordonnées, y compris les rapports de suivi et d'évaluation, sont utilisées pour générer des résultats qui orientent la réponse, les politiques et la programmation.

Cadre du SIS OT					
ACTIVITÉ	BUT DE L'ACTIVITÉ	Niveaux de capacité			
		NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	
SUIVI ET ÉVALUATION (ME)	SUIVI ET ÉVALUATION (ME)				
	ME-1 Exercices de simulation	Le but de cette activité est de réaliser des exercices de simulation pour évaluer l'efficacité et la fonctionnalité du système de surveillance coordonné selon différents scénarios.	Des exercices de simulation sont réalisés pour évaluer l'efficacité et la fonctionnalité du système de surveillance coordonné au niveau national.	Des exercices de simulation sont réalisés pour évaluer l'efficacité et la fonctionnalité du système de surveillance coordonné à tous les niveaux du pays.	Les résultats des exercices de simulation sont utilisés pour orienter et réviser les plans de surveillance coordonnée.
	ME-2 Planification du suivi et de l'évaluation	Le but de cette activité est d'élaborer un plan de suivi et d'évaluation (S&E) pour les activités du système de surveillance coordonné. Il s'agit de décider et de documenter de manière conjointe les résultats à atteindre, la manière dont ces résultats seront mesurés, les informations qui devront être collectées au cours de chacune des activités (y compris la fréquence et les responsables de la collecte) et la manière dont ces informations seront utilisées pour le suivi et l'évaluation. Cela peut inclure la mise en place du suivi et de l'évaluation de la surveillance coordonnée, y compris l'identification des buts et des objectifs du suivi et de l'évaluation et la définition d'indicateurs de base pour les principales activités et leur base de référence afin que les changements puissent être mesurés.	Il existe un plan de suivi et d'évaluation qui est conforme aux objectifs du système de surveillance coordonnée.	Le plan de suivi et d'évaluation permet de suivre les performances et les progrès du système de surveillance coordonné	Les résultats du suivi et de l'évaluation améliorent ou étendent de manière itérative le système de surveillance coordonné et s'alignent sur les recommandations et les normes internationales.
ME-3 Normes de qualité des données	Le but de cette activité est de disposer d'un (ou plusieurs) mécanisme(s) de suivi et d'évaluation de la qualité des données partagées au sein du système de surveillance coordonné afin de garantir que les données partagées sont complètes, partagées en temps voulu, et exactes au niveau de l'entrée (par exemple, établissement de santé, agent chargé de la surveillance/des rapports).	Il existe une méthodologie de gestion de la qualité des données .	La qualité des données est testée et considérée comme étant conforme aux objectifs du système de surveillance coordonné.	La qualité des données est conforme aux normes et recommandations internationales.	

 **Note**

Tous les termes et définitions ci-dessous sont utilisés **dans le contexte du SIS OT uniquement** et peuvent être utilisés différemment ailleurs.

1

2

3

4

5

DICTIONNAIRE SIS OT	
CONCEPT	DÉFINITION
Ad hoc	Créé lorsque cela est nécessaire ou nécessaire à une fin spécifique
Analyse des parties prenantes	Un processus consultatif permettant d'identifier toutes les parties prenantes concernées par la menace des zoonoses et de cartographier les relations et les réseaux entre elles
Cadre	Une structure de base ou une idée qui sous-tend un système, un concept ou un document, ou un ensemble spécifique de règles, d'idées ou de croyances utilisés pour aborder un problème ou une décision
Cadres juridiques	Système de règles, de politiques, de lignes directrices ou de règlements qui régissent les activités dans le contexte des autorités de gouvernance
Cartographie des infrastructures	Collecte et examen exhaustifs des informations sur les ressources/capacités qui existent déjà dans le pays
Champion	Toute personne participant activement à la promotion et à la mise en œuvre d'une surveillance coordonnée
Coordonnateur	Point de contact représentant l'organisation/l'institution pour la surveillance coordonnée
Décideurs	Secteurs ou parties prenantes qui participent à la prise de mesures importantes dans un processus
Éléments de données communs	Variables partagées qui peuvent être désagrégées et combinées avec des données provenant d'autres secteurs ou parties prenantes pour une analyse ou des enquêtes plus approfondies
Évaluation des laboratoires	Processus systématique de collecte, d'évaluation et de documentation de l'information pour évaluer et identifier les forces, les faiblesses et les lacunes des systèmes et des capacités des laboratoires
Évaluation des ressources humaines	Processus systématique de collecte, d'évaluation et de documentation des informations pour évaluer et identifier les forces, les faiblesses et les lacunes dans les capacités et l'état d'une entité de travail.
Évaluation économique	Processus systématique de collecte, d'évaluation et de documentation de l'information pour évaluer et identifier les forces, les faiblesses et les lacunes dans l'état de la gestion financière et des ressources
Exercice de simulation	Un processus dans lequel certaines conditions/scénarios sont modélisés afin de fournir un mécanisme préparatoire à des fins de pratique/d'apprentissage
Exigences en matière de notification internationale	Politiques/règlements convenus au niveau international pour traiter des règles et des besoins en matière de communication des incidents pertinents [par exemple, Code sanitaire pour les animaux terrestres de l'OMSA, chapitre 1.1, Règlement sanitaire international de l'OMS (2005)]
Financement durable	Un système de revenus financiers suffisamment fiable pour atteindre les objectifs à long terme des programmes
Formel	De manière officielle, conformément aux règles et règlements établis
Groupe de travail technique	Un groupe <i>ad hoc</i> d'experts en surveillance qui travaillent ensemble sur des objectifs spécifiques et qui peuvent être impliqués dans la planification coordonnée de la surveillance

Informel	De manière non officielle, sans contrôle d'aucun secteur établi
Institutionnalisé	Doté d'un statut formel ou officiel
Interconnexions	Un état dans lequel deux ou plusieurs choses sont jointes ou connectées ensemble
Interopérabilité	L'interopérabilité est la capacité des systèmes informatiques ou des logiciels à échanger et à utiliser des données et des informations de façon harmonieuse
Interopérable	Décrit la capacité des systèmes et des dispositifs à échanger des données et à interpréter ces données partagées. Pour que deux systèmes soient interopérables, ils doivent être en mesure d'échanger des données, puis de les présenter de manière à ce que l'utilisateur puisse les comprendre (définition de Healthcare Information and Management Systems Society)
Mécanisme de distribution des fonds	Un système permanent, une partie d'une infrastructure, ou un groupe ou un réseau organisé conçu pour gérer les finances
Méthodologie de gestion de la qualité des données	Processus utilisé pour réglementer l'intégrité des données obtenues et s'assurer qu'elles sont conformes aux normes de données établies
Normes et recommandations internationales	Principes et règlements convenus au niveau international qui sont utilisés comme points de référence (par exemple, Code sanitaire pour les animaux terrestres de l'OMSA, chapitre 1.4, normes recommandées par l'OMS pour la surveillance, deuxième édition)
Normes internationales de données	Principes convenus à l'échelle internationale auxquels les données recueillies doivent être conformes (par exemple, Programme des systèmes d'information sanitaire, Code sanitaire pour les animaux terrestres de l'OMSA)
Partage d'informations	Le processus de diffusion de l'information au sein ou entre les parties prenantes, les systèmes et les acteurs sectoriels
Parties prenantes	Tout individu ou groupe qui est ou doit être impliqué en tant que partenaire dans la prévention ou la gestion des zoonoses ou d'autres menaces sanitaires communes à l'interface homme-animal-environnement. Les parties prenantes comprennent celles qui ont un impact sur les menaces zoonotiques, qui en subissent les conséquences ou qui se perçoivent comme telles, y compris celles qui peuvent être touchées par des mesures visant à lutter contre les zoonoses.
Plan budgétaire	Une description opérationnelle qui sert de ligne directrice pour les transactions financières attendues sur une période définie
Plan d'éducation et de formation	Une description opérationnelle ou orientée vers l'action des activités à entreprendre, souvent basée sur une stratégie globale utilisée pour informer et enseigner
Plan de communication	Un plan de haut niveau, global ou conceptuel conçu à la suite d'une stratégie de communication pour gérer la communication de routine ou d'urgence entre les parties prenantes
Plan de suivi et d'évaluation	Un plan qui décrit les aspects de suivi et d'évaluation d'un programme ou d'une activité
Plan opérationnel	Document qui décrit les activités actuelles et la manière dont elles sont menées, y compris la définition des responsabilités et des calendriers. Dans le contexte de la surveillance, un plan opérationnel (par exemple, un plan de surveillance) fournirait toutes les informations nécessaires sur la manière de mener correctement la surveillance dans un pays, y compris les définitions de cas, les procédures opérationnelles normalisées pour l'enquête, les protocoles de communication, la confirmation des cas, y compris les diagnostics de laboratoire, etc
Plan stratégique	Document prospectif mettant en évidence les orientations futures du programme et du système de surveillance national. Il définit la vision et les objectifs généraux et relie la surveillance aux politiques nationales « Une seule santé ». Dans le contexte de la surveillance, il fournit les mesures à prendre et les objectifs à atteindre pour guider les activités visant à améliorer la capacité de surveillance (par exemple, « au cours des cinq prochaines années, nous ferons passer le nombre d'employés sur le terrain de X à Y »).
Plateformes interopérables	plateformes pour l'échange et l'utilisation sans heurts de données/informations de surveillance au sein de systèmes informatiques ou de logiciels
Plateformes communes	Des plateformes qui travaillent ensemble
Procédures opérationnelles normalisées	Ensemble d'instructions par étapes (protocole) fournies par une organisation ou une entité qui détaillent la façon dont les opérations de routine doivent être menées

Qualité des données	L'intégrité des données obtenues qui peut avoir une incidence sur la fiabilité de l'information enregistrée	Annexe	
Région	Un groupe de pays qui présentent certaines similitudes, normalement géographiquement liés		1
Rôles et responsabilités	Postes, tâches et devoirs au sein d'un système de surveillance coordonné, définis et répartis entre les secteurs participants		2
Secteur	Une partie ou une branche distincte de la société sociologique, économique ou politique d'une nation ou d'un domaine d'activité tel que la santé humaine, la santé animale ou l'environnement		3
Secteurs concernés	Au minimum, les secteurs, les disciplines, les parties prenantes ou les ministères qui sont essentiels à la menace sanitaire spécifique à traiter à l'aide d'une approche multisectorielle « Une seule santé ». D'autres secteurs et agences qui sont des parties prenantes à la menace sanitaire (par exemple, les parties prenantes privées, le milieu universitaire) peuvent être inclus au besoin		4
Secteurs participants	Secteurs, disciplines, parties prenantes ou ministères qui participent activement à la lutte contre la menace sanitaire spécifique en utilisant une approche multisectorielle « Une seule santé ». D'autres secteurs et agences qui sont parties prenantes à la menace sanitaire (par exemple, les parties prenantes privées, le milieu universitaire) peuvent être inclus si nécessaire	5	
Stratégie de communication	Une vue d'ensemble stratégique globale de haut niveau orientant la communication de routine ou d'urgence entre les différentes parties prenantes (y compris le public)		
Suivi et évaluation	Processus permettant de mesurer, de suivre, d'améliorer les performances et d'évaluer les résultats d'une activité, d'un programme ou d'une politique en cours ou achevé en fournissant des indications sur l'étendue des progrès et la réalisation des objectifs, ainsi que sur les progrès dans l'utilisation des fonds alloués, dans le but d'améliorer les performances, de garantir la responsabilité ou démontrer l'optimisation. Comprend : suivi: la collecte continue et systématique d'informations sur des indicateurs spécifiques liés au projet ou au processus; et évaluation: évaluation systématique et objective de la pertinence, de l'efficacité, de l'efficacéité ou de l'impact d'un projet ou d'un processus sur la base de l'ensemble des informations recueillies sur les indicateurs au cours du suivi		
Système de surveillance coordonné	La plateforme ou le système qui permet la collecte, l'agrégation et l'analyse d'éléments de surveillance dans de multiples secteurs collaborant à l'interface homme-animal-environnement, afin de leur permettre de travailler efficacement ensemble à la réalisation de leurs objectifs et buts alignés		
Volonté politique	Le désir des autorités gouvernementales/administratives d'un pays de s'engager en faveur d'une cause		

Annexe 5. **Modèle de rapport de réunion/d'atelier**

1. Aperçu administratif de la réunion/atelier du SIS OT

Notes/Instructions:

- Indiquer la date, l'heure, le lieu, le président, les agences présentes

2. Résumé de la réunion/de l'atelier (résumé)

- Résumer le but/objectif et le résultat global de la réunion/de l'atelier SIS OT

3. Les objectifs du système SIS coordonné

- Indiquer les objectifs convenus pour le système SIS coordonné dans votre pays

4. Résumé des résultats de l'évaluation

- Énumérer les niveaux de capacité cibles des activités évaluées (voir la page « résultats de l'évaluation » du Manuel SIS OT)

5. Résumé des activités de priorisation et de sélection

- Décrire la méthode utilisée pour prioriser les activités. Énumérer les activités sélectionnées pour le plan de développement du SIS OT (voir la page « priorisation et feuille de route » du Manuel SIS OT)

6. La feuille de route

- Inclure la feuille de route élaborée (voir la page « Priorisation et feuille de route » du Manuel SIS OT)
- Fournir de brefs commentaires sur le calendrier de mise en œuvre des activités

1

2

3

4

5

7. Ressources sélectionnées

- Indiquer les étapes convenues pour la sélection des ressources visant à soutenir la mise en œuvre du plan de développement du SIS OT
- Inclure le tableau avec les ressources candidates si elles sont sélectionnées au moment de l'établissement du rapport (se reporter à la page « sélection des ressources » du Manuel SIS OT)

8. Résumé du plan de développement SIS

- Inclure le tableau du plan de développement du SIS OT (se référer à la page « plan de développement » du SIS du Manuel SIS OT).

9. Étapes suivantes recommandées

- Résumer les étapes suivantes

10. Toute autre question pour le compte rendu

- Par exemple, les sources importantes de conflit ou l'absence d'accord entre les partenaires

Toute autre question pour le compte rendu

- Annexes au rapport
- Ordre du jour définitif de l'atelier
- Liste des participants
- Manuel SIS OT (complété)

Contributeurs



Contributeurs individuels

Auteurs

Classés par contribution technique:

Sean Shadomy (FAO/CDC), Gunel Ismayilova (FAO), Ria Ghai (CDC)

Contributeurs de soutien :

Classés par ordre alphabétique:

FAO :

Angélique Angot, Ali Arasyi ; Aurélie Brioude, Alejandro Dorado Garcia, Gaël Lamielle, Fairouz Larfaoui, Francesca Latronico, Beatrice Mouille, Yin Myo Aye, Serge Nzietchueng, Yooni Oh, Asma Saidouni Oulebsir, Junxia Song, Farida Zenal.

OMS :

Guillaume Belot, Lisa Crump, Stéphane De La Rocque de Severac, Kaylee Myhre Errecaborde, Jeff Gilbert, Stéphane Hugonnet, Heba Mahrous, Franciskus Konings, Elizabeth Mumford, Karl Schenkel, Dubravka Selenic Minet, Lisa Stevens, Endang Widuri Wulandari.

OMSA (fundada OIE) :

Tianna Brand, Lucia Escati, Tikiri Priantha, Julie Sinclair (OMSA/CDC), Lesa Thompson.

Autres organisations/institutions :

Lasha Avaliani (Georgia Land O'Lakes International Development Project) ; Luca Busani (Istituto Superiore di Sanità, Italie) ; Charlotte Cook (Defra UK) ; Patrizia Colangeli (IZS di Abruzzo e Molise, Italie) ; Robert Dewar (Defra UK) ; Andrew Davis Ferguson (Département de l'agriculture, des pêches et de la conservation, Chine, RAS de Hong Kong) ; Jean Marc Feussom (DSV, Cameroun) ; Jean-Michel Héraud (Institut Pasteur, Madagascar) ; Grace Hood (Université du Queensland) ; Kitty Maassen (RIVM, Pays-Bas) ; Alexandra Medley, Chris Murrill, Ryan Wallace (CDC) ; Shradha Patel, Stephanie Fazekas Salyer (CDC Afrique) ; Martina Siwek (Université John Hopkins).

Pays contributeurs

Indonésie, Jordanie, Ouganda, Roumanie.

ISBN 978-92-5-137595-2



9 789251 375952

CC0716FR/1/04.23